

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I) CONTEXTE SOCIAL ET ACTION SOCIALE.....	3
Evolution de la Société réunionnaise	
Contexte Social actuel	
Les principaux repères	
II) DES POLITIQUES SOCIALES A L’ACTION SOCIALE	12
Les Institutions concernées par l’Action sociale et plus particulièrement Le Conseil Général et la CAF	
Les Outils stratégiques élaborés par le Conseil Général	
Les Orientations pour piloter l’Action Sociale	
Les réorganisations et créations de services	
III) L’ACTION SOCIALE SUR LE TERRAIN.....	24
L’effectif des acteurs sociaux	
Les Outils de formation	
Les Missions institutionnelles	
Le point de vue des Travailleurs Sociaux	
Une obligation pour les travailleurs sociaux ou AGIR c’est le DIRE	
CONCLUSION.....	35
IV) Les Annexes :	
Annexe I : Enchaînement des Lois	
Annexe II : Les Repères sociaux	
Liste de sigles	

**EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE
DE 2000 à 2009 A LA REUNION**

**DU RESPECT DE L'EGALITE SOCIALE
AU RESPECT ET A LA RECONNAISSANCE DE LA DIFFERENCE**

Je tiens à remercier

Le Conseil d'Administration et la Direction de l'IRTS pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Mr Le Directeur de l'EMAP pour la documentation sur l'historique et l'actualité de l'organisme de formation

Mr Hervé SHULLZ Journaliste au Quotidien pour les données archivées qu'il m'a adressées.

Mme Evelyne GOVINDIN Documentaliste à l'IRTS et Mlle Patricia RUBEGUE Documentaliste au Conseil Général pour leur précieuse collaboration et disponibilité car devançant très souvent mes recherches.

Les Cadres Techniques des services sociaux du Conseil Général, du Rectorat, de la CCGS et de la CAF pour la qualité des entretiens réalisés et celle des documents remis.

Les professionnels : Educateurs de Jeunes Enfants, Educateurs Spécialisés et Assistants sociaux qui ont répondu aux questionnaires avec pertinence et professionnalisme.

Mme Sylvie CLOTAGATIDE pour son soutien et sa compétence qui a contribué à organiser tous les contacts et à répondre à toutes mes interrogations.

A la demande de l'IRTS j'ai accepté de tenter de présenter l'évolution de l'Action Sociale pour cette dernière décennie, avec la modestie qui s'impose face à la complexité du sujet dans le département depuis 2000.

Il s'agit de faire un complément à la communication sur : HISTORIQUE ET EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE DE 1946 A NOS JOURS A LA REUNION présentée les 24,25 et 26 octobre 2001 lors des Journées Départementales d'Action Sociale organisées par le Département dans le cadre d'un partenariat institutionnel avec la DRASS, la CAF, la CGSS, la DPJJ, l'ARECCAS, le Rectorat, l'IRTS et qui ont réuni 400 acteurs du secteur social et médico-social public et privé.

Au préalable, permettez-moi de vous rappeler en bref les conclusions de ces journées en reprenant trois interventions et les remarques du Conseil Général :

Les interventions :

- de Monsieur Patrick Hervé, Président du jury : « **une première surprise c'est un empilement d'actions dans une multitude de ministères sans qu'un lien bien évident apparaisse..... Il semble que le service public ne sache plus accueillir. On a beaucoup entendu parler de ceux qui reçoivent, on n'a pas beaucoup entendu parler des usagers.... Il y a un énorme problème de souplesse des services des ambiguïtés permanentes entre ce que l'on veut confier aux associations et la manière dont on veut les contrôler. Quant à la démarche partenariale.. Il va y avoir des progrès à faire si on veut qu'elle aboutisse..... Pour en venir aux travailleurs sociaux. Quel est le rapport réel du travailleur social face à l'institution qui l'emploie ?Autrement dit est ce que les employeurs gèrent aujourd'hui un système qui n'est plus formé sur une pyramide très pointue, mais plutôt sur ce j'appelle « un peigne d'entreprise » où il y a énormément de cadres et en fait peu de patrons ?**

- de Monsieur Éric SIMONETTI Consultant de la Société Noème de Conseil et de Développement « **j'ai le sentiment d'être dans une île monde, c'est -à dire, dans quelque chose qui reproduit à l'échelle d'un territoire qui est fermé, l'ensemble des communautés et des traditions d'une forme d'humanité »**
- de Monsieur Techer représentant le Collectif de lutte contre l'exclusion « **De notre point de vue, la vie quotidienne des chômeurs et précaires est donc un formidable révélateur des transformations en profondeur de la nature et des pratiques des services publics, et de la logique des sociétés qui les phagocytent ... »**
- Le point de vue du Conseil Général : deux remarques : **prolonger la dynamique insufflée, assurer la transversalité et être opérationnel** et un constat **la problématique de l'Accueil¹**

L'Action Sociale en cette année 2009 se situe dans un contexte de revendications et d'inquiétudes exceptionnelles liées à la cherté de la vie et à la crise d'un système financier, économique et donc social voire sociétal que connaît le monde dont la France et les DOM.

¹ Rapport d'Activités du CG de 2001

Pour comprendre l'évolution de l'Action Sociale au cours de cette décennie je ferai un bref rappel du contexte social et économique qui conditionne l'Action Sociale. Ensuite seront repérées les politiques sociales et leurs rapports à l'Action Sociale et enfin, la place des professionnels et les pratiques professionnelles.

Pour réaliser cette communication j'ai exploité les rapports d'Activités du Conseil Général de 2001 à 2008 et le rapport de la CAF de 2007. J'ai eu aussi des Entretiens avec deux Cadres Responsables du Service d'Action Sociale et du Travail social du CG, un Expert Thématique de l'Action Sociale de la CAF, la Conseillère Technique du Rectorat Responsable du SSFE, une Assistante Sociale pour l'originalité de son parcours professionnel qui est de retour sur le terrain au Conseil Général en tant qu'Encadrant Technique après quelques années en fonction à l'ECRTS de l'Ecole Départementale de Service Social et à l'IRTS et la Responsable du Service Social de la Caisse Générale de Sécurité Sociale.

Par ailleurs j'ai exploité des questionnaires adressés à vingt Travailleurs sociaux (Educateurs spécialisés, Educateurs de Jeunes Enfants et Assistants Sociaux) dans des services divers (CG, CAF, Education Nationale, Services Hospitaliers, Etablissements médico-sociaux Educatifs, les associations de prévention spécialisés-travail de rue.....).

J'ai complété mes réflexions par l'exploitation des travaux de l'INSEE et des archives du Quotidien, d'ouvrages, de documents et de rapports fournis par les services de Documentation du Conseil Général et de l'IRTS. J'y ai ajouté quelques réflexions personnelles compte tenu que l'Action Sociale est le champ privilégié du respect des droits de l'homme. Lorsqu'elle n'existe pas nous savons tous par quoi elle peut être remplacée dans de trop nombreux pays : la terreur et la répression quant à la violence comme la pauvreté ce sont les attributs les mieux partagés au monde et n'épargnent ni la France ni La Réunion.

Il y a lieu de noter que le champ médico-social fera l'objet d'une autre communication présentée par un intervenant à la demande de l'IRTS.

I)- Le contexte social et économique qui conditionne l'Action Sociale :

En 2005 le CRIESR² a mis en évidence dans la synthèse de ses travaux les différents aspects des transitions qu'a connu ou va connaître La Réunion et qu'il est intéressant de rappeler en ce début du XXI siècle :

- 1) - Une transition démographique en cours d'évolution.** En 2008 la population de La Réunion est de 800 000 habitants. En 2030 il est prévu qu'elle en accueillera un million. « C'est un phénomène unique dans l'histoire d'un peuple : les pays d'Europe ont connu cette étape au XVIII^e siècle. Ceux de l'hémisphère Sud vont la connaître dans le quart du siècle à venir »³

² CRIESR REUNION (Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale de La Réunion) : Revue Familles de La Réunion juin 2005 INSEE)

³ Revue- Ma Région et moi spécial ///juin 2008

- 2) - **Une transition familiale bien installée.** Avec le passage de la famille traditionnelle à la famille nucléaire dite moderne. La famille réunionnaise tend à se réduire au noyau parent enfant cherchant à vivre séparée de la famille élargie et en individualisant donc ses modes de vie . A noter que plus d'un quart des familles réunionnaises sont des familles monoparentales (taux 2 fois plus important qu'en France métropolitaine). Cependant il me semble que la famille reste encore pour beaucoup de réunionnais une valeur sûre et à préserver.
- 3) - **Une transition économique avec un changement radical** qui a permis de passer d'une économie de plantation à une économie moderne. L'agriculture a toujours sa place avec la culture de la canne. S'est ajoutée ces deux dernières décennies une économie de services.
- 4) - **Une transition épidémiologique en voie d'achèvement** avec des spécificités liées notamment à l'impact de l'alcoolisme(en 2005 le taux de décès par alcoolisme est 5 fois plus important qu'en Métropole).

Le contexte social actuel :

La Réunion est entrée dans ce nouveau siècle après avoir opéré une autre forme de transition celle du système statutaire au XX siècle : Environ cinquante ans en tant que colonie française et ensuite cinquante ans de départementalisation. La question qui se pose au début de ce nouveau siècle et pour les cinquante ans à venir est : **quels changements vont être nécessaires pour un développement durable social et économique dans le respect de l'environnement et de la cohésion sociale ?**

Les Etats Généraux qui se sont ouverts en avril 2009 eu égard aux thèmes retenus devraient y répondre : **le développement endogène de l'économie locale, les conditions du développement durable, la gouvernance, la rénovation du dialogue social, l'insertion du département dans l'environnement régional, l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'insertion des jeunes, l'identité, la culture et la mémoire.** En fait ces questions sociales se posent depuis quelques années et se sont concrétisées par les manifestations importantes et un mécontentement collectif en février 2009 lié à la cherté de la vie et à la peur de l'avenir pour les jeunes.

Pour de nombreux observateurs il s'agit d'un tournant décisif pour les DOM et donc pour La Réunion. En effet à la fin de cette année un Conseil Interministériel placé sous l'autorité du Président de la République devrait dégager de la synthèse des travaux des Etats Généraux un plan de modernisation de l'Outre Mer face aux attentes des populations. Pour d'autres, les Etats Généraux de l'OM ne serviront pas à résoudre les problèmes des réunionnais car ils ne se sont pas sentis concernés et ont peu participé aux différents ateliers.

Il y a lieu de noter durant cette décennie que les mouvements sociaux⁴ ont très souvent utilisé la rue comme lieux des revendications pour se faire entendre.

⁴ Archives Quotidien de La Réunion des années citées. : rétrospectives trimestrielles.

En 2003 : 400 personnes manifestent à Saint Denis pour défendre les retraites. A l'occasion des Assises Régionales des Libertés Locales clôturées par le Premier ministre JP Raffarin, 8 000 personnes manifestent pour dénoncer la politique sociale du gouvernement.

En 2004 : Une soixantaine d'artisans manifeste dans les rues de Saint Denis pour dénoncer les tarifs pratiqués par les assureurs en matière de garantie décennale, 3 500 sur les 11 000 journaliers communaux pour obtenir leur titularisation, deux semaines de grève dans le BTP ont paralysé l'économie de l'île. La Réunion n'avait pas connu depuis 1998 une pareille perturbation.

En 2005 : 6000 salariés du public et du privé manifestent contre la « politique de casse des services publics.

En 2006 : 4 400 personnes sont dans la rue contre le gouvernement de de Villepin en *réclamant plus de pouvoir d'achat et moins de précarité*

En 2008 : Des transporteurs bloquent La Réunion pendant dix jours de négociations pour la baisse des carburants.

En 2009 :

- Des milliers de personnes contre la hausse des prix, pour l'augmentation des bas salaires, l'insuffisance des minima sociaux qui génèrent aussi d'une certaine manière la pauvreté avec les montants en particulier des minima sociaux, dans les rues de Saint Denis et de Saint Pierre.
- L'Université de La Réunion rejoint le mouvement métropolitain pour le retrait de la loi LRU : 500 enseignants chercheurs et étudiants bloquent l'Université et réclament le soutien de La Région.
- Les Assistants d'Education qui réclament la pérennisation de leurs emplois, dont l'intérêt est largement reconnu dans les écoles alors que des centaines de contrats prévus pour 5 ans ne seront pas renouvelés en septembre.
- La Caisse Générale de Sécurité Sociale et la CAF dont les missions concernent 90% de la population, se mettent en grève pour un mois, ce qui ne s'était pas produit depuis 30 ans, pour l'alignement de leur salaire sur ceux des Antilles. A ce propos la presse a noté l'impopularité de ce mouvement du fait que des milliers de ménages dépendent pour vivre du versement des prestations sociales auquel s'ajoute le mécontentement des professions de Santé qui attendent les remboursements de leurs honoraires.

L'esprit français dont le principe est depuis des siècles celui de la « rouspétance » est bien intégré et il s'accompagne actuellement dans le département du refus de se résigner à accepter une situation où les injustices sociales s'aggravent entre réunionnais mais aussi entre la France et La Réunion pour qui il est toujours question de rattrapages dans bien des domaines et cela dure depuis 60 ans. Les conflits sociaux révèlent en fait le malaise de la société et s'inscrivent dans un mode de relation qui gagne tous les lieux de la vie sociale. Des politiques en appellent au dialogue social, des syndicats le réclament aussi, les populations sont exaspérées par ce climat et pourtant cela est devenu un mode d'expression quotidien. qui a pour conséquences trop souvent de bloquer le système et de « prendre en otage la population » selon l'expression consacrée et la crainte partagée par tous mettre : le droit de grève en danger.

Chacun s'accorde à reconnaître que tout évolue, alors pourquoi la gestion des conflits en serait exemptée. Pourquoi attendre que les situations se dégradent et ne pas se parler avant et chercher des solutions préventives aux crises ? Pourquoi attendre que des parents bloquent l'entrée de l'école parce que les conditions d'hygiène ne sont pas respectées ? La liste serait bien trop fastidieuse mais à l'évidence il y a un problème dans notre organisation sociale et politique qu'il serait temps de résoudre par le dialogue, l'écoute, **la synergie des compétences** là où il faut agir en temps et lieux. L'autorité compétente peut être crainte mais rarement remise en cause alors que l'autoritarisme finit toujours par être rejeté.

Des centaines d'ouvrages ont été écrits sur la notion de conflit depuis 1970 en particulier après l'immense succès de M. CROZIER, Expert en sociologie des organisations, sur « la société bloquée » mais en vain. Seul le rapport de force est privilégié, chacune des parties cherchant non pas à négocier mais à avoir raison sur l'autre. Les rapports sociaux deviennent des luttes, des combats et puis des victoires, un langage guerrier qui dénote bien de l'état d'esprit dans lequel les relations sociales s'établissent.

- Les principaux repères

Les signaux d'alerte et les défis à relever sont maintenant bien connus grâce aux observations et travaux réalisés ces dernières années. En effet ils mettent en évidence la fragilité économique et sociale du modèle réunionnais (particulièrement notée sur le tableau de bord de la précarité - CODESS Avril 2008 et les études de l'INSEE), eu égard à la démographie, la situation financière des ménages, la santé et l'accès aux soins, le logement le chômage et l'emploi, la formation et les conduites à risques.

Les repères sont actuellement très précis⁵, malgré quelques écarts dans les chiffres donnés dans les études et rapports :

Les problématiques économiques

Les questions qui se posent concernent en particulier l'emploi des jeunes, les niveaux de salaires, l'adaptation des législations notamment dans le domaine du logement et du chômage, le niveau de formation de la population active, la précarité des emplois et enfin le coût de la vie dans une société d'hyper consommation agressive.

En effet, malgré une croissance économique de 5% actuellement par an Le département ne peut absorber le chômage de la totalité des jeunes (103 000 en 2009) qui se présente sur le marché du travail, ainsi que tous ceux touchés par la précarité des emplois occupés tant dans le domaine public que privé (en 2009 1500 Assistants d'Education et des centaines de travailleurs sociaux de l'Association Régionale d'Accompagnement Social Territorialisé-ARAST sont en passe de perdre leur emploi).

De plus, La Réunion est confrontée à des inégalités sociales et économiques empiriques. 10% de la population vit en dessous du seuil des bas revenus (360 euros par mois)⁶.

⁵ Annexe 3

⁶ DRASS Enquête sur la pauvreté à La Réunion –2008-

Il y a lieu de souligner aussi la répartition des ménages à bas revenus⁷ qui est inégale sur le territoire. Trois communes en particulier se distinguent : Le Port, Saint Benoît et Saint Louis avec, le nombre d'enfants le plus élevé, le nombre de famille monoparentale le plus important, la population exerçant une activité professionnelle la plus faible, la part des chômeurs parmi les allocataires du Port et de Saint Louis supérieure à la moyenne du département.

100 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, le chômage continue de progresser en ce début 2009 soit + 5,3 en janvier. La situation pourrait s'aggraver selon le président de la Chambre de Commerce⁸ en particulier dans le BTP. Le chômage des jeunes une situation très tendue à La Réunion qui a le plus fort taux de toutes les régions européennes certes plus important chez les jeunes non diplômés mais qui touche aussi les diplômés de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne le logement social, le rythme de livraison décline : de 2500 logements livrés il y a dix ans il a chuté de plus d'un millier depuis 2005, le Nord et l'Ouest étant les plus mal lotis⁹ alors que le chiffre de 10 000 à 12 000 de logements seraient à construire par an - des retards sont aussi à noter en équipement des lycées et création de postes dans l'enseignement. A cela s'ajoutent des incertitudes sur les financements européens¹⁰.

Et, puis il y a aussi le rapport de la loi à la réalité souvent exacerbé à La Réunion, et dans bien des domaines compte tenu de ses particularités historique, géographique, économique, démographique et culturelle. Ceci oblige d'ailleurs le législateur conformément au droit constitutionnel à la mise en place de lois spécifiques pour les DOM en général, ou à les adapter, ce qui fait polémique (la dépendance à l'égard des transferts sociaux, l'obligation des emplois aidés. En 2001 on dénombrait 50 000 agents de la fonction publique et 65 000 emplois aidés compris). Par ailleurs, la proportion d'agents non titulaires est la plus élevée de tous les départements.

Un autre exemple est la problématique du logement à La Réunion. La Loi DALO ne peut pas vraiment s'appliquer. Le principe est tout à fait reconnu et fondé mais la réalité est tout autre.

Il y a lieu de rajouter à cela le passage à l'Euro malgré ses avantages, économique et financier pour la zone européenne, mais qui a compliqué depuis dix ans la situation matérielle de tous et particulièrement des familles à faibles revenus. Les étiquettes des produits ont pour beaucoup changé simplement le Franc en Euro. La population la plus démunie se trouve dans une situation inextricable mais aussi les familles avec des salaires qui ne leur permettent plus d'assumer leurs charges de base : loyer, éducation et nourriture.

Il faut aussi rappeler que depuis des années, il est question de la vie chère à La Réunion et de mettre en place un Observatoire des prix, avec la LOOM votée le 13 décembre 2000. Depuis des associations de consommateurs dénoncent les abus dans tous les domaines. Il a

⁷ Site web INSEE Réunion : Thématique – Revenus Salaires - Thème : Pauvreté

⁸ JIR – 27 février 2009 page 17

⁹ Le Quotidien Le 20 05 09 page 2

¹⁰ N° spécial –juin 2008 – de ma Région Réunion Demain La Réunion

fallu attendre sept ans et le décret paru au JO le 3 05 07 pour qu'il soit installé à La Réunion en juillet 07 sans pour autant revoir à la baisse les prix de consommation courante. Or, durant cette dernière décennie les chiffres ont parlé. Le diagnostic est connu, mais les actions à mettre en œuvre prennent trop de temps et découragent la population. Pendant ce temps là, la liberté des prix arrange seulement ceux qui les font et le libéralisme un prétexte pour un enrichissement indécent de certains puisque c'est au détriment de l'appauvrissement des plus pauvres.

Néanmoins pour bon nombre d'observateurs l'Economie de La Réunion est considérée comme performante¹¹ avec un tissu productif de milliers d'entreprises dominées par l'activité commerciale, un niveau de vie élevé dans la ZO malgré les disparités de revenus et des atouts considérables avec :

- un ensemble de partenaires impliqués dans le développement économique (Conseil Régional, Conseil Général, Conseil Economique et Social, les Chambres Consulaires, les Comités de pilotage de l'Industrie, les Directions Régionales (DRIVE, DDA, DDT), le Commissariat à l'Aménagement des Hauts, le CIRAD, IFREMER, Université de La Réunion...)
- des infrastructures et un réseau routier moderne
- des capacités financières notamment avec les aides publiques à l'investissement, la défiscalisation....
- Un système de formation scolaire, professionnel et Universitaire qui s'adapte progressivement aux besoins de La Réunion.

Les problématiques sanitaires

Les interrogations concernent en particulier le professionnalisme des acteurs, la gestion des moyens, le lien indéniable entre la santé et les conditions de vie d'une partie de la population (Alcoolisme, insalubrité, précarité, illettrisme ...) et d'autre les priorités à clarifier dans le domaine des politiques de Santé.

Pourtant, le dernier rapport du Conseil Economique Social et environnemental¹², sur l'offre de santé dans les Collectivités Ultramarines, souligne la réussite du système à La Réunion au travers d'une offre de soins satisfaisante et d'un système de surveillance épidémiologique performant. « *Toutes les activités prévues réglementairement par le Code de la Santé existent à la Réunion. Seules font défaut les activités très complexes....* ». Il précise également des lacunes persistantes :

- l'Ouest de l'île en attente de la modernisation de ses établissements et la mise en place d'un pôle sanitaire
- les handicaps structurels de l'éloignement avec des coûts plus élevés
- la permanence des soins avec le manque de volontariat des professionnels libéraux et l'engorgement des services d'urgence.....

¹¹ Site Internet : www.reunion.pref.gouv.fr/drac/rapport_d_etude_emploi_culturel_Reunion.pdf... page 18 sur « L'emploi culturel à La Réunion Observatoire des Politiques Culturelles du Local à l'International : Etude commandée par la DRAC en 2005

¹² Rapport du CESE du 10 Juin 2009 présenté au nom de la section des affaires sociale par Mme Jacqueline André-Cormier rapporteur sur l'offre de soins dans les collectivités ultra marines.

- une prévention insuffisante qui se réduit souvent à de simples informations par des acteurs qui manquent de professionnalisme « *Au final l'éparpillement des moyens financiers et humains se révèle être la caractéristique du champ d'intervention, qui manque de l'affirmation de priorités et d'une stratégie globale* »

Cependant, la mise en place au début de la décennie de la CMU a contribué à l'amélioration de la prise en charge sanitaire de la population malgré des difficultés liées au plafond de ressources pour une partie des populations précaires.

Les acteurs sociaux notent aussi « ***des obstacles à la reconquête de la santé, de l'intégrité physique et psychique : la réinsertion sociale après une phase d'hospitalisation – la maltraitance en période néonatale. Le transfert sanitaire des femmes étrangères en fin de grossesse – le devenir des enfants étrangers isolés à La Réunion pour se soigner sans couverture maladie –le coût pour les familles réunionnaises des transferts sanitaires vers la Métropole qui obligent certains à faire appel à la solidarité au travers des médias, la précocité de la sexualité – l'augmentation des IVG des mineures – des femmes enceintes en grande précarité : déni, cachée, non suivie non déclarée, - violentées – abus d'alcool-accouchement secret..*** »¹³

En 2004 l'Enquête Handicaps, Dépendances s'est déroulée à La Réunion¹⁴, largement inspirée par celle réalisée en Métropole en 1999. Ses résultats ont fait l'objet d'un séminaire organisé par l'IRTS en octobre 2006.

Dans la comparaison avec la Métropole l'enquête HID a mis en évidence :

- des déficiences qui augmentent avec l'âge, un problème important à La Réunion
- des incapacités beaucoup plus précoces
- le poids du social (taux d'emploi plus faible à La Réunion, taux de célibat plus fort, moins de départ en vacances, et peu de personnes handicapées faisant partie d'une association, trois fois moins de probabilité d'être scolarisés, ce qui est beaucoup plus qu'en Métropole (22%).

Elle souligne aussi que la moitié des handicapés vivant à domicile bénéficient du soutien familial et précise l'insuffisance des places en institution malgré le développement des établissements d'accueil.

En 2004 l'enquête HID a dénombré 11500 personnes âgées handicapées et prévoit que ce chiffre devrait doubler en 2030.

Les problématiques sociales et culturelles :

Sur le plan social :

La situation sociale est profondément marquée par une fracture sociale, malgré une baisse de 5% par an depuis 2005 du taux de personnes couvertes par au moins un des minima sociaux qui représente toujours plus d'un tiers de la population¹⁵. La dégradation

¹³ Exploitation questionnaire.

¹⁴ Actes du Séminaire Ile de La Réunion HID – IRTS 5 oct. 2006

¹⁵ INSEE Réunion Ter 2008 2009 page 98

économique qui entraîne de plus en plus de familles vers la précarité et l'avenir des jeunes sont au centre des préoccupations des Réunionnais..

En 2008 35% de la population réunionnaise ont moins de 20 ans (25% en Métropole)¹⁶
Au 31 décembre 2008¹⁷ le nombre total d'allocataires de la CAF est de 218 060. Cela concerne 591 740 personnes.

Le nombre d'allocataires des minima sociaux est de 99 025 et le nombre de personnes couvertes est de 270 000 (RMI, RSO, API, AAH, complément AAH.....).

Pour les autres minima sociaux versés par d'autres organismes, 40 362 personnes sont concernées (ASV - ASPA : 27 508 – ASS : 12 011 – AI : 177 – AIR : 107 – Allocation Veuvage : 559) 300 000 personnes sont couvertes par la CMU complémentaire à savoir 105 000 personnes sont concernées par le CMU de base. La CMUC¹⁸ a un taux particulièrement élevé à La Réunion et dans les DOM. En 2006 40,4% à La Réunion (6,8% en Métropole).
100 000 personnes ne maîtrisent pas l'écriture et la lecture.

Des professionnels questionnés soulignent « , **la massification de certaines difficultés liées à la dégradation économique : licenciement, chômage, fragilisation des famille voire transformation des structures familiales** » mais aussi « **l'accès et le maintien des droits en particulier le logement ; ...le placage des dispositifs, les réponses décalées, trop de délais et des limites financières**».

Actuellement La pauvreté toucherait 52 % de la population réunionnaise Or, il n'y a pas pire violence que celle de la pauvreté. Les Réunionnais en sont conscients surtout en écoutant les peuples tous proches dans l'Océan Indien qui de famines en épidémies voire d'émeutes récurrentes survivent grâce à la solidarité internationale.

En 2008, 17% de l'effectif scolaire soit 99 880 sur 223 560 élèves ont rencontré le SSFE pour des difficultés : familiales et matérielles en priorité (21 et 20%), de comportement scolaire (17%), de mal être lié à la période de l'adolescence (12%), d'absentéisme (9%), de rappel à la loi (7%), de violences (5%), de problèmes sexuels (3%), liées à la majorité (1%).¹⁹

En 2009, le surendettement²⁰ a augmenté au début du premier trimestre de 70% dans le département et de 16% seulement en Métropole. Dans 60% des cas il s'agit de chômeurs (34% en Métropole). Les autres catégories concernées sont : les employés, les retraités, les artisans, commerçants, cadres et professions intermédiaires.. Un réunionnais sur deux « se prive beaucoup » ou « n'arrive pas à sans sortir. 301 dossiers ont été comptabilisés entre janvier et mars contre 177 un an plutôt à la même époque.

¹⁶ site internet : www.oresrun.net/IMG/pdf. Rapport 2009

¹⁷ Tableau de bord des prestations familiales et légales du 31 12 2008 de la CAF Sources FILEASC

¹⁸ site internet : www.oresrun.net/IMG/pdf rapport 2009

¹⁹ Entretien avec la Conseillère Technique du Rectorat : Mme Françoise Penent

²⁰ Le Quotidien de La Réunion - 13 07 09-

« Les familles sont confrontées à la société de consommation qui les conduit à une situation budgétaire difficile voire au surendettement – des impayés de loyer, une précarité financière qui s’explique par un chômage important et le fait de passer d’une situation à une autre (RMI. Contrat. Assedic...reRMI...) »²¹

L’avenir des jeunes dans le contexte socio-économique que connaît le département, n’ont pour perspective pour beaucoup d’entre eux que le choix entre le chômage ou la prison et pour des milliers la mobilité vers la Métropole ou ailleurs dans le monde.

L’emploi des jeunes est pour La Réunion la question sociale du XXI siècle.

Sur le plan culturel

Notons une identité, une culture, une mémoire, une histoire, le respect et la reconnaissance des différences liées aux origines du peuplement de La Réunion. Le brassage et le métissage, « une île monde » et des questions récurrentes sont au cœur de la construction individuelle mais aussi collective d’une société à la fois plurielle et unitaire.

En 2002 le CESR²² souligne que « la langue, le brassage ethnique et les solidarités développées au fil des générations et des événements ont contribué à consolider l’identité réunionnaise même si la mondialisation risque d’en éroder la prise de conscience. Les Réunionnais montrent une capacité à s’adapter aux évolutions majeures de ce monde mais la situation sociale économique et culturelle difficile influe de manière négative sur les représentations et les comportements de la population »

Avec un regard extérieur, tous ceux qui arrivent à La Réunion en général, sont conquis par la diversité et l’harmonie culturelle qui se dégage des Réunionnais. Rares sont ceux qui disent le contraire.

Et pourtant de l’intérieur il n’en est pas toujours ainsi. Des anthropologues, des sociologues, des historiens, des ethnologues, des philosophes locaux ou nationaux ne cessent d’expliquer les effets du rapport dominant-dominé, issu de l’histoire de la société coloniale et post coloniale qui excluent une partie de la population.

En 2008 un des derniers ouvrage sur le sujet²³ précise et analyse selon leurs auteurs « les thématiques essentielles sur la société réunionnaise loin des clichés et des idées reçues » à savoir : l’Alcool, la Créolisation, le Processus identitaire...

C. GHASARIAN souligne que la déculturation à La Réunion « procède du continuum de la violence, d’une volonté de maintenir les gens dans l’ignorance sociologique, de faire en sorte qu’ils n’aient pas conscience de leur place dans la société »

Et pourtant, les fondements sociétaux de l’île, la définissent souvent comme une « Unité Métissée » reposant sur le respect des cultures, des traditions et des religions, un modèle cependant fragile et qui doit être préservé puisque **« La Réunion ne connaît pas les**

²¹ Extrait rapport Expert Thématique en Action Sociale CAF

²² CESR –Enjeux et défis de La Réunion à l’horizon de 2020 – Rapport du 24 août 09

²³ Anthropologies de La Réunion – Ouvrage collectif sous la direction de Christian Ghasarian - Archives Contemporaines, Paris 2008

affrontements identitaires qui peuvent se produire en Europe. Et de plus en plus fréquemment²⁴ ».

Je suis convaincue que la culture est pour un peuple la plus grande de ses richesses. Ce qui me choque c'est qu'elle puisse devenir objet de ruptures et de conflits voire d'incompréhensions avec des prises de positions idéologiques qui divisent au lieu de rassembler. L'exemple le plus significatif est l'usage du créole et en particulier de son apprentissage à l'école avec tout ce que véhicule la langue maternelle : la construction personnelle et collective, les repères sociaux, le sens et l'unité d'une communauté. Parler ou apprendre le créole ne peut empêcher d'apprendre d'autres langues ou alors ce serait s'enfermer et se couper du monde, ce qui est loin de la réalité des jeunes réunionnais d'aujourd'hui. Le problème, est que cela ne concerne pas la majorité compte tenu de la situation de jeunes en échec scolaire et du taux d'illettrisme.

C'est cela à mon avis qui devrait être la préoccupation de tous. Alors, peut être l'égalité des chances ne serait plus un précepte mais un choix pour la société réunionnaise.

Par ailleurs, La Réunion n'échappe pas au courant très actuel de l'individualisme. Or, personne ne peut ignorer que quand l'intérêt privé oublie l'intérêt collectif, c'est la stabilité de la société tout entière qui est mise en péril, ce qui est encore plus visible dans un territoire comme La Réunion. Le risque de dégradation des relations sociales peut en effet briser l'équilibre que connaît l'île.

Stigmatiser les pauvres ou culpabiliser les riches ne changera rien, ce qui est important c'est de lutter contre les causes de la pauvreté et de mettre notamment **l'éducation, la formation et la culture comme fondements prioritaires de tous les programmes sociaux.**

La protection de l'environnement, le respect de l'autre et de la nature par exemple, sont des défis qui ne peuvent se relever que si cela commence dès le plus jeune âge et sur des principes éducatifs basiques. Privé d'éducation et de culture c'est une forme de condamnation à la marginalisation et cela commence dès la naissance. L'exemple des violences à l'école ne se résoudra pas en mettant des policiers dans les écoles ou des gilets pare-balle aux enseignants et aux élèves.

Beaucoup pense que lorsque la famille est défaillante c'est à l'Etat de s'en occuper, et que s'il ne le fait pas les conséquences sont connues. Mais en appeler à l'Etat ne sert à rien si la société ne se mobilise pas, c'est à dire si chacun de ses membres ne se sent pas concerné par l'éducation qui donne des repères pour vivre mieux, avec soi et avec les autres, pour se respecter et respecter les autres pour « grandir et vivre ensemble ». La Réunion a besoin d'un projet social qui rassemble tous les Réunionnais. L'Etat qui représente le peuple doit aussi parfois remettre en cause les décisions prises.

Certes déployer des moyens humains comme les travailleurs sociaux coûtent sans doute plus cher à la société que d'utiliser par exemple des bracelets électroniques pour surveiller des jeunes délinquants, mais pour quels résultats ?

Ces jeunes ont besoin d'être accompagnés, écoutés et entendus pour trouver des repères. La répression est justifiée dans certains cas, mais pas pour la majorité qui en fait ne cherche qu'à trouver sa place dans la société.

²⁴ Paul Vergès – le Quotidien 9 05 09 : Morceaux choisis

Les professionnels sur le terrain sont d'ailleurs confrontés à une problématique permanente **« Des parents qui ne savent plus comment être parents dans la société actuellement - Les parents n'osent plus mettre des interdits à l'enfant alors que la frustration fait partie de la structuration de la personnalité de l'enfant²⁵ »** Ou bien²⁶ **« Avant c'était surtout l'alcoolisme, le délaissement, la violence. Actuellement se rajoute la toxicomanie des jeunes et parfois des parents avec une recrudescence de la délinquance » - « Avant il y avait les coups aujourd'hui s'ajoute la violence psychologique ».**

L'Observatoire Régional de la Santé à La Réunion précise²⁷ que tous les taux des violences sont supérieurs à ceux de la Métropole (atteintes volontaires à l'intégrité physique, violences physiques non crapuleuses, violences sexuelles, mortalité par homicide.) Par ailleurs les violences concernent principalement les femmes, les enfants, les personnes âgées dans la rue, dans la famille, à l'école, sur les routes...

Un autre exemple est la violence conjugale devenue un problème de Santé Publique. Les chiffres sont alarmants²⁸ avec :

- un indice de violence très élevé à savoir, 15% à La Réunion contre 9% en Métropole
- A la Réunion, 21% ont subi une forme de violence dans les douze derniers mois de l'année 2008, à savoir une femme sur cinq
- 36% des meurtres sont commis par des ex conjoints contre 6% en métropole. Là aussi l'éducation est indispensable pour combattre toutes les formes de violence qui s'insinuent de plus en plus dans l'école et la famille.
- Depuis le début de l'année 2009, 4 femmes sont mortes assassinées par leur conjoint et cinq enfants tués par des pères qui ne supportaient pas la séparation d'avec leur compagne.

Et pourtant ces dernières années le sujet de la violence au sein des couples fait régulièrement l'objet de réflexions et de conférences et de marches blanches.

En 2002 a été organisé le premier Carrefour de Réflexion « Femmes et violences dans une société multiculturelle » avec des Acteurs engagés sur le terrain, enseignants et chercheurs locaux et Métropolitains de très haut niveau et des étudiants de l'IRTS.

Les dispositifs de veille sociale sont opérationnels mais cela n'empêche pas l'irréparable et l'incompréhensible.

Il faut donc continuer à soutenir les personnes à parler et à le faire vite, à protéger, à soigner les hommes violents et à mener des actions de prévention avant que la violence devienne le seul mode d'expression, à rechercher des moyens et des solutions en aidant les associations et en renforçant la formation de tous les acteurs concernés : gendarmes policiers, travailleurs sociaux, bénévoles.....

Des associations oeuvrent tous les jours pour lutter contre les violences conjugales et sans complaisance alertent les pouvoirs publics pour leur donner davantage de moyens compte tenu de la gravité du problème mais semble t-il avec peu de résultats. « Par manque de

²⁵ Assistante Socio-éducatif : Encadrant Technique CG – Entretien

²⁶ Exploitation questionnaire

²⁷ ORS – Rapport novembre 2007

²⁸ DRASS – Etudes et Statistiques 2008 – Enquête Nationale sur les violences faites aux femmes.

moyens humains et de volonté, une vraie politique sociale de proximité pour lutter contre toutes les formes de violences n'a pas encore été déterminée ni entreprise »²⁹ . Comment ne pas réagir comme l'ont fait cette année des membres de l'Association « Papa Mommon l'est là » en badigeonnant des panneaux publicitaires vantant une marque de rhum face à des écoles, l'aberration d'un système qui perd tout sens commun en connaissant les conséquences de l'alcoolisme.

En ce qui concerne la délinquance des jeunes comme le souligne Michel BAULAIGUE³⁰ « la réaction sociale à toute son importance chez les jeunes qui y sont sensibles à condition que cette dernière ne soit pas tout autant irrationnelle que les actes qu'elle condamne ». Il y a lieu de noter aussi le point de vue du sociologue Laurent MEDEA³¹ « le milieu social et le quartier d'habitation expliquent pour une grande part l'acte déviant. Un grand nombre de jeunes que rien ne prédispose à la délinquance basculent dans l'incivilité généralement sous l'influence de leurs pairs »

Mais la violence peut aussi être institutionnelle, comme les lenteurs administratives qui sont souvent dénoncées par les citoyens dans les médias. Or elles sont aggravées dans le département par les distances qui le séparent de la Métropole. Ce n'est pas non plus la modernisation des technologies qui arrange les relations avec l'administration. Par exemple, les communications téléphoniques qui n'en finissent pas de s'éterniser avec des successions de numéros ou de musiques sans pouvoir joindre le personnel et pire encore des machines pour donner des renseignements en ignorant les personnes qui ne pourront jamais les utiliser.

Dans le rapport national de 2008, le Médiateur de la République, note que « des constats inquiétants se confirment concernant une réelle distorsion entre les déclarations d'intention et la réalité : l'accessibilité, la rapidité, la courtoisie (plus du tout d'actualité), la clarté des réponses, l'esprit de rigueur et de transparence, les délais de traitement qui placent des personnes en situation de non droit.... » La politesse qui est à la base du vivre ensemble semble avoir disparu des codes de la vie en société (en voiture, dans les magasins, dans les institutions, à l'école, dans la famille...).

Certes des innovations et des actions tout à fait remarquables sont mises en œuvre mais il reste encore beaucoup à faire.

Et pour conclure deux réflexions :

- Celle du sociologue Vincent de GAULEJAC qui souligne que « **La société est malade de sa gestion** »³² . Professeur à l'Université de Paris 7, invité par l'IRTS à La Réunion au cours d'une conférence, Il explique comment les principes et les outils de management de l'entreprise conduisent les autorités publiques à une idéologie qui imprègne la société tout entière. Il

²⁹ Laurent Médéa Sociologue – site internet : www.snui.fr/snui-locaux/reunion – extrait entretien

³⁰ M. Baulaigue – Educateur Spécialisé à La Réunion, Docteur en sociologie – Extrait exposé de la soutenance thèse à la Sorbonne le 24 02 03 – site internet : www.barbier.rdnom.frLe journal des chercheurs.

³¹ Laurent Médéa – déjà cité

³² Entretien de Hervé SCHULZ – Le Quotidien du 11 02 09

précise néanmoins que le changement dépend aussi de la capacité de chaque individu de changer pour son propre compte.

- Celle du sociologue réunionnais R. Lucas lors de la première conférence débat organisée par la CCIR le 29 mars 2007³³ qui précise que « **deux discours dominant aujourd'hui. L'un porte sur la connaissance de notre passé avec le risque de glisser du recensement au ressentiment. L'autre parle d'avenir à long terme, de prospective. Où est notre réflexion sur le présent ? Cet espace est peu occupé alors que notre société connaît des mutations profondes** »

II) Des Politiques Sociales à.....:

En Métropole et à La Réunion, grâce au système de protection sociale envié par le monde, il y a lieu de noter que des politiques sociales sont mises en œuvre par l'ensemble des pouvoirs publics tant au niveau Européen et National que Local, pour atténuer les difficultés sociales et économiques des populations, mais sans pour autant les résoudre. Néanmoins depuis des décennies elles ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des réunionnais.

Avant d'en venir à l'actualité un retour sur l'histoire des années 60 : le déplacement des enfants réunionnais vers des départements métropolitains ou une décision au plus haut niveau de l'Etat mise en œuvre au niveau départemental.

Depuis 2000, un des aspects de la politique de migration décidée par M Debré alors Premier ministre et ensuite Député de La Réunion : l'histoire du déplacement de 1600 enfants réunionnais dans les années 1960 à 1981 sur les départements du Tarn, du Gers et de la Creuse, a interpellé la Population, l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Après une forte médiatisation nationale et locale (2002-2004- 2005 – 2007), des travaux universitaires récents (même s'il existe des recherches plus anciennes comme la thèse de doctorat de W. BERTIL en 1968) sur les aspects, historique et politique de cet épisode de l'histoire sociale de La Réunion, «**ont souhaité apporter un éclairage dépassionné** » tout en précisant la souffrance de ces enfants qui ont connu l'exil et ses conséquences.

Il y a lieu de noter que certains exigent d'ailleurs réparation aujourd'hui. Les universitaires soulignent qu'« **à chaque fois qu'une question politique et historique n'est pas traitée politiquement et historiquement, elle finit devant les tribunaux. Ou plutôt elle commence** »³⁴.

L'intérêt de ces travaux, est aussi le rappel de tous les articles parus dans les médias locaux, nationaux et internationaux ainsi que les travaux universitaires sur ce sujet. Le problème des enfants déplacés de La Réunion était bien connu depuis le début mais n'a pas soulevé avant cette dernière décennie de débats, médiatique, politique et institutionnel.

³³ site internet www.reunion.cci.fr/files admin magazine REUCCIR n° 32 2007

³⁴ Tristes Tropiques de la Creuse – Gilles Ascaride, Corinne Spagnoli, Philippe Vital – Ed K'A 2004

A cette époque il y avait deux services sociaux à la DASS : le service social de polyvalence de secteur et le service social de l'Aide Sociale à l'Enfance. J'étais dans le département à partir des années 70 en secteur de polyvalence. Il y avait aussi des placements à La Réunion. Mais il y avait surtout, la misère qui était si grande que parfois des mères à bout de force venaient demander à placer leur enfant pour qu'il ait une chance de s'en sortir. Les demandes pour l'APECA et quelques années après pour l'OAA étaient régulières, car des parents pensaient que leur enfant apprendrait la discipline et un métier pour devenir un homme ou une femme responsable. Il est évident que les Assistants sociaux ne pouvaient accéder à toutes ces demandes et que seules les situations le justifiant étaient prises en compte. Mais, il est vrai, que ces enfants ne quittaient pas leur terre et leur racines, ce qui a été bien différent pour ceux qui sont partis pour la Métropole et particulièrement, pour ceux qui ont du subir en plus des conditions de vie faites de précarité, la violence et le vide affectif.

Pour d'autres heureusement les itinéraires empruntés leur ont permis de réussir leur projet de vie même si la rupture avec leur terre natale reste pour tous un manque indéfinissable dans leur vie.

Seuls ceux qui ont connu l'exil peuvent comprendre ce que représente une déchirure sociale, psychologique et culturelle sans espoir de retour et même s'il y a retour, une tranche de vie interrompue et une perte qui ne peuvent être comblées et avec lesquelles il faut pour ne pas se laisser « enfermer dans le passé » apprendre à « rebondir » comme l'explique Boris Cyrulnick auteur du concept de résilience. La lumière qui a été faite sur un point de l'histoire de la migration du département devra sans aucun doute se poursuivre.

Ces enfants aujourd'hui devenus des adultes ont le droit de savoir et de comprendre pour eux et leurs descendants, une problématique qui a et soulève encore des questions, politique, identitaire et culturelle.

Face aux réalités sociales et économiques, les politiques sociales ont poursuivi pendant cette dernière décennie leur fonction et ce depuis plus de 60 ans à La Réunion.

La volonté exprimée par l'Etat, toutes les Collectivités Territoriales, les organismes privés et les associations conventionnées qui interviennent dans le domaine social n'ont affiché qu'un seul but : le développement socio-économique et culturel harmonieux et la cohésion sociale.

Le processus d'alignement lancé par la loi du 31 juillet 1991 a permis la quasi-suppression des différences en matière de législation sociale entre la Métropole et les DOM.

Au nom de l'égalité sociale la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer de décembre 2000 par exemple a eu plusieurs effets sur les minima-sociaux dans les DOM :

Les montants du RMI et de l'API ont été progressivement alignés sur ceux de la métropole.

Le RMI a été aligné deux fois, en janvier 2001 et en janvier 2002.

Pour l'API, l'écart initial (20%) beaucoup plus important, l'ajustement a du être aligné de janvier 2001 à 2007³⁵.

Néanmoins d'autres différences subsistent encore : le taux des ALF, ALS, CF et des prestations non applicables comme l'APL à La Réunion et le RSO en Métropole³⁶.

³⁵ site Internet d'E Essentiel n° 48 avril 2006 – Publication électronique de la CNAF de Ronan MAHIEU (DARES) et Justina CLEMENT (CNAF)

Mais le débat sur l'égalité sociale va sans doute s'ouvrir à nouveau avec le remplacement du RMI par le RSA en juin 2009 en Métropole mais pas à La Réunion (et provisoirement remplacé par le RSTA appliqué non sans difficultés à La Réunion depuis juillet 2009).

- Les Institutions chargées de l'application des politiques sociales et plus particulièrement le Conseil Général mais aussi la CAF

Compte tenu de sa place dans l'Action sociale, le Conseil Général est la collectivité qui sera en particulier retenue. L'acte II de la décentralisation lui donne maintenant la compétence de la mise en œuvre des politiques d'insertion sur le territoire.

Cependant, il y a lieu de souligner qu'il n'est pas le seul à être concerné. Des partenariats indispensables sont engagés avec l'Etat et la DRASS en particulier, La Région, l'Education Nationale, les Communes ou les organismes conventionnés comme la CAF, la CGSS, le mouvement associatif.....

La DRASS

Il y a lieu de noter qu'elle assume aussi les fonctions de DASS.

Dans le cadre de la réforme de l'Etat elle constitue avec le regroupement d'autres services déconcentrés : DDJS, la Délégation Régionale aux droits des femmes et à l'égalité, le Pôle Régional de Santé publique et de Cohésion sociale.

Ses missions et objectifs s'inscrivent dans du PASER (plan d'Actions Stratégiques de l'Etat en Région). Le pôle santé assure entre autre la politique régionale de santé publique et hospitalière (SROS), la sécurité sanitaire et le cadre de vie. Le pôle social participe aux politiques en faveur de la cohésion sociale et du développement social. Le pôle ressources gère la gestion des personnels, le suivi des formations sociales et par médicales

Au cours de cette décennie, la DRASS a dû intervenir massivement dans le cadre de la lutte contre le Chikungunya dès l'apparition du premier cas en avril 2005. Une épidémie qui a touché environ 266 000 personnes, et a provoqué 250 décès et des séquelles invalidantes pour les personnes atteintes par le virus.

Le plan de lutte anti vectorielle et la mobilisation sociale sur la base d'un dispositif de veille sociale, d'informations de la population d'actions sur le terrain et de suivi de l'épidémie a mobilisé tous les services compétents de la DRASS.

Pour les années à venir dans le domaine de la Santé des plans et projets³⁷ sont développés notamment dans le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) . Il définit pour la période de 2005 à 2010 l'évaluation de l'offre de soins et de besoins fixant les grandes orientations de la politique de santé publique : Diabète et nutrition, santé et sexualité- alcool et addiction, cancer, santé mentale et la prévention du suicide, le programme d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS), le droit des usagers, la lutte contre la douleur). Le SROS met aussi l'accent sur la coopération régionale.

³⁶ Rapport d'Activités de la CAF Réunion 2007

³⁷ Rapport ECSE sur l'offre de santé dans les collectivités ultramarines le 10 juin 2009 présenté par Mm Jacqueline André-Cormier, rapporteur

Pour les années 2007-2011, la DRASS a aussi passé le premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)³⁸ avec l'Institut Régional des Sourds et aveugles de Marseille (IRSAM) dans le domaine de la formation, de l'éducation, des soins et de l'insertion des jeunes aveugles, malvoyants, sourds et malentendants. Il s'agit notamment de la pérennisation des financements, de l'organisation et de la création des établissements mais aussi de l'évolution de l'IRSAM à La Réunion.

Avec la promulgation de la loi « Hôpital, Patient, Santé et Territoires » (juillet 2009) prévoyant la création des Agences Régionales de Santé l'organisation actuelle devrait être profondément modifiée dans les années à venir. Des questions se posent sur la dimension sociale dans l'organisation du pôle santé et du parcours de santé élaboré autour des besoins du malade. Comment seront prises en compte les réalités sociales du patient « **dans l'évaluation des situations, alors que la précarité ou la complexité sociale ne peuvent être retenues dans les indicateurs qui ne concernent que les soins identifiés comme adaptés à la pathologie** » - « **quelles seront les missions du service social de l'hôpital** »³⁹.

Quant aux compétences relevant de la DRASS dans le secteur social la question semble être résolue avec la création des Agences de Cohésion Sociale relevant de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

La CGSS

Comme dans tous les DOM la CGSS, est le seul organisme investi de toutes les missions qui sont prises en charge en Métropole par des organismes divers (CCRAM, CPAM, URSSAF, NSA....).

En ce qui concerne l'Action Sociale « **le Service Social s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire qui a connu des évolutions importantes (nouveau partage de compétences entre le département et les régimes de retraite suite à la mise en œuvre de l'APA- création de la CNSA. Les lois relatives à l'Assurance maladie, à la politique de santé publique, pour l'égalité des chances, à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ont conduit à un repositionnement des priorités du service social)**⁴⁰.

Dans le cadre des évolutions institutionnelles et professionnelles majeures il y a lieu de retenir « **le développement de nouveaux services : - mieux connaître le parcours clients et développer des services dédiés à certaines catégories de publics. C'est à ce niveau que s'est positionné le Service Social – développer et promouvoir les services à la personne** »

La Région⁴¹

Dans le cadre de ses compétences, la priorité est donnée au développement durable et en particulier dans celui de la protection de l'environnement. « La Région a maintenu depuis 10 ans l'investissement à un très haut niveau.... Et place la Région Réunion au premier rang des régions françaises⁴² ».

³⁸ site : www-reunion.pref-gouv.fr/InterPref/Actualit...

³⁹ Exploitation questionnaire Cadre Social

⁴⁰ Extrait rapport d'activités du service social de la CGSS produit par la Responsable du Service.

⁴¹ Revue –Ma Région et moi n° 9 de 2009

⁴² Le Quotidien du 03 01 09 – Les Vœux du Président du Conseil Régional page 5

Elle intervient aussi dans le cadre :

- du développement économique,
- des transports et des déplacements des marchandises et des populations avec la recherche d'une alternative au tout-automobile,
- de la mobilité,
- du désenclavement,
- de la cohésion sociale et du développement durable,
- de la formation et des aides vis à vis de jeunes (bourses régionales dans la recherche médicale)
- du soutien des secteurs sportif, artistique sanitaire et social.

En ce qui concerne la formation la Région depuis 2004 intervient financièrement dans tous les domaines : agricole, BTP et transport, tertiaire, des programmes divers sur l'Europe, le décrochage scolaire, la télé formation lecture.....

Le champ sanitaire et social est depuis, particulièrement concerné dans le cadre de l'adaptation des formations aux besoins du territoire, de l'exploitation des ressources des lieux de formation et des stratégies institutionnelles.

Il s'agit donc d'un autre challenge pour les centres de formation du travail social qui ne relevaient alors que de l'Etat.

En 2007, lors de la Conférence débat organisé par la CCIR l'adéquation entre le politique de formation et les enjeux réunionnais a suscité des commentaires critiques dont le fait que « nous formons des élites qui partent alors que nous en avons besoin ici »⁴³

En 2008 pour le programme d'actions de formations de l'IRTS ont été versés 5,4 millions d'euros dont 3,7 du FSE pour 885 étudiants. Un mode de financement qui est prévu jusqu'en 2013 et quid de son devenir. Pour l'EMAP la Région intervient aussi pour le financement de plusieurs actions de formation.

L'Education Nationale

Dans le cadre de l'action sociale, ses services interviennent dans le domaine de la :

- santé des élèves,
- mais aussi de la prévention,
- protection de l'enfance en danger,
- lutte contre les violences,
- l'absentéisme,
- l'échec scolaire,
- le mal être des adolescents,
- les difficultés matérielles et sociales des familles

Avec les moyens dont elle dispose, en particulier le Service Social en Faveur des Elèves (SSFE). Ce service est placé sous la responsabilité d'une Conseillère technique sous la direction hiérarchique du Recteur. Le SSFE est composé de 55 Assistantes Sociales 47 cadres B et 8 cadres A. L'effectif est actuellement de 64 avec les postes provisoires obtenus.

⁴³ site internet www.reunion.cci.fr/admin magazine N° 32 REUCCIR 2007

Une solution qui reste insuffisante compte tenu des problèmes sociaux que connaît la population scolaire. Des créations de postes seraient à envisager notamment pour renforcer les équipes qui interviennent dans les établissements classés « Ambition Réussite » ou « Zones Sensibles. Les Assistant Sociaux sont répartis dans les 117 établissements : collèges lycées et lycées professionnels.

Pour ce qui est de la Santé scolaire l'effectif des personnels est de 150 infirmières et de 31 médecins. Mais « de nombreux postes de médecins scolaires sont vacants alors que :

- 28 % de la population réunionnaise fréquentent le milieu scolaire
- 63 % des bilans des enfants de six ans sont effectués (80 % en Métropole)

Le rectorat de La Réunion a intégré dans le projet académique en faveur des élèves, l'éducation à la santé et la prévention des risques, en vue d'adapter des comportements bénéfiques à la santé »⁴⁴.

Les Communes avec les CCAS

Et les actions menées dans le cadre des politiques sociales en faveur des Personnes Handicapées et Agées, des SDF, des publics démunis et des urgences sociales. Les CCAS sont à leur écoute au quotidien au travers de prestations et de mesures diverses (Orientation, soutien, aide en nature, prestations de services d'aide à la personne...).

Les CCAS sont en première ligne avec tous les acteurs sociaux dans la rencontre avec les populations en difficulté, les premiers à rechercher des solutions pour traiter l'urgence, répondre aux attentes des Publics en faisant avec les moyens dont ils disposent et parfois dans un climat d'insécurité avec quelques usagers. Deux directeurs de CCAS ont été contactés et avaient accepté le principe du questionnaire mais n'ont pas répondu.

Les Associations

Dans le champ du social sont de plus en plus nombreuses, malgré une baisse du bénévolat. Elles travaillent en lien avec tous les services sociaux et médico-sociaux de l'île.

Hier elles avaient pour rôle de donner nourriture et vêtements et éducation populaire, aujourd'hui elles se voient confier en plus des missions d'écoute, d'aide et de soutien qui nécessitent des compétences.

Des conventionnements trop fragiles ne facilitent pas toujours leur action alors que la situation s'aggrave au niveau social et que le partenariat devrait s'inscrire au contraire dans la durée.

Un exemple l'ARAST créée en 2003 a repris les activités du CERDASES, de l'ARFUTS et de l'ASID pour assurer des missions diverses : aide à domicile, protection de l'enfance judiciaire, insertion sociale et familiale et développement social local pour la dynamisation de quartiers. La prévention spécialisée depuis 2006 n'a plus été reconduite. Actuellement en difficulté financière, elle dispose de 1300 salariés (750 équivalent temps plein) dont 700

⁴⁴ Rapport ECSE déjà cité.

environ aides à domicile. Actuellement en liquidation judiciaire des centaines d'emplois sont menacés et quid des milliers de personnes aidées : Personnes Agées, adolescents et familles

La CAF

Avec d'une part la gestion des prestations légales dont le montant s'élève fin 2008 à 1 357 159 762,10 Euros soit 1,7% de plus qu'en 2007⁴⁵, et d'autre part l'Action Sociale menée dans le domaine de l'enfance et de la famille.

La CAF intervient donc pour répondre aux besoins des familles dans :

- la construction, l'amélioration de l'habitat et l'aide au maintien dans le logement (prise en charge financière eau, électricité et téléphone grâce aux FSEET et FSL)
- l'aide aux loisirs et vacances
- l'accompagnement social
- le financement des repas scolaires avec la PARS.
- Une attention particulière est portée aussi aux jeunes enfants handicapés.

La CAF continue donc à gérer le paiement des prestations. Elle s'est engagée dans l'information des allocataires sur leurs droits et devoirs ainsi que dans la lutte contre les indus avec les soutiens informatiques de l'ASSEDIC, du CNASEA, de la Sécurité Sociale, et du Trésor Public.

« En 2003 la démarche de contrat territorial impulsée par la CAF fondée sur un diagnostic et un partenariat met en œuvre le projet de service de l'Action Sociale. Un des objectifs était de permettre aux travailleurs sociaux de promouvoir l'offre de service de l'action sociale notamment par le biais de l'accompagnement individuel »⁴⁶.

Depuis le 1^{er} juillet 2006⁴⁷ est appliqué en Métropole et étendu aux DOM en septembre, le Contrat Enfance Jeunesse. Au 31 décembre 2007, 21 sur les 24 communes sont signataires du dispositif. 57 cosignataires sont intégrés au dispositif (Associations, CCAS, CIAS, Département).

«En avril 2008 Le Directeur Adjoint est chargé des territoires regroupant PF/AS. Il s'agit de renforcer leur synergie et d'apporter des réponses adaptées à la diversité des besoins et des thématiques des territoires »

En 2009 une nouvelle dynamique sociale s'est concrétisée avec la première Convention de territoire globale signée avec la Mairie de Sainte Marie. « Elle prend en effet en compte des actions existantes et propose ... des actions définies dans le cadre du projet social de territoire » comme le souligne J.MALIN Directeur du CASS de la commune⁴⁸.

⁴⁵ Tableau de Bord des Prestations Familiales et Légales au 31 12 2008 – Observatoire Statistiques et Etudes
tél. : 02 62 48 32 64

⁴⁶ Rapport de l'Expert Thématique du travail social

⁴⁷ Rapport d'Activités CAF 2007

⁴⁸ Le Quotidien de La Réunion 13 07 09

Le Conseil Général

Ses politiques sociales résultent des stratégies politiques, des lois de décentralisation, des dispositifs réglementaires (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté, Fonds de solidarité pour le logement, Fonds solidarité Eau, Energie, Téléphone).

Pour ce qui est du champ de l'intervention sociale de la polyvalence trois axes sont déclinés : La prévention, le développement social local, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Aussi les outils stratégiques élaborés, les orientations politiques retenues et l'évolution organisationnelle seront en particulier précisés pour l'essentiel.

Les outils stratégiques élaborés par le Conseil Général

Après un enchaînement de lois⁴⁹ durant cette décennie, certaines d'entre elles ont débouché pour le Conseil général sur des outils, planifiant les choix politiques, les stratégies, les objectifs, moyens et actions notamment :

- Le schéma départemental des institutions sociales et médico-sociales des personnes âgées adopté en 2000.
- Le schéma de gérontologie en 2000 avec des actions envers les communes pour développer l'offre de services de proximité.
- L'adoption du Règlement Départemental des Interventions Sanitaires et Sociales pour améliorer l'action de la collectivité en 2002 en vertu de l'art L121 du CASF définissant les règles de l'octroi des diverses prestations applicables au Département de La Réunion et le financement du service Départemental d'Action Sociale.
- La mise en œuvre du Contrat social pluriannuel d'actions en 2002 qui s'appuie sur le schéma départemental conjoint de l'enfance et de la famille : Département et Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le plan départemental de Cohésion sociale en 2004 reposant sur trois piliers : l'emploi et l'activité économique, l'accès au logement et l'égalité des chances car il ne peut y avoir de prospérité économique sans prospérité sociale.
- Le contrat social Local 2005-2007 pour financer Communes ou CCAS pour des actions innovantes (Personnes Agées, épanouissement enfants, développement modes de garde... Meilleure insertion des usagers)
- Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées adopté en 2005 et élaboré conjointement avec la Préfecture. Il s'agit du 4^{ème} plan pour les publics spécifiquement en difficulté par rapport au logement
- Le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (2007 20011) devient un enjeu important pour le département. Il vise à offrir les meilleures réponses possibles aux usagers. Les objectifs misent sur les ressources et potentialités des personnes et de leur environnement, le renforcement du lien social, la dimension locale, la prévention et l'évaluation.

⁴⁹ Voir Annexe 2

Dans le rapport d'activités de cette année il est noté que l'accent a encore été mis sur :

- « ***L'amélioration de la qualité d'accueil des administrés, le renforcement du travail partenarial, l'harmonisation des interventions et des politiques locales du Département*** ». Une problématique récurrente dans le domaine de l'Action Sociale et qui est loin d'être résolue. Alors que dans ce domaine il est urgent que tous, de la hiérarchie aux acteurs du terrain en passant par les agents administratifs, doivent se sentir concernés et contribuer à la résolution du problème.
- C'est aussi la fin des contrats d'aide aux communes (2005 2007) et le passage vers le programme opérationnel Européen (2007 2013) au travers du Fond de développement agricole et rural soit le plan de Développement Régional de La Réunion (PDRR).
- La mise en œuvre du Schéma de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion de La Réunion en partenariat avec l'Etat (Préfecture DRASS, DDE, ANPE, DRIVE...), Les Collectivités Locales (Communautés de Communes, Communes), les représentants des associations et des bailleurs sociaux.

Les orientations⁵⁰ pour piloter l'Action Sociale :

En 2001

Le Conseil Général s'engage dès le début de la décennie dans *l'Economie Solidaire* et une politique de *développement social et préventif de la famille et de la santé, de l'insertion, dans la vie sociale des personnes âgées et handicapées et envers ceux vivant dans la précarité.*

La Collectivité, dans le cadre du Contrat Social, met en œuvre une politique d'action sociale déconcentrée, et développe un partenariat élargi en coordination avec des acteurs sur le terrain pour mieux répondre aux attentes de la population.

Ainsi Le Conseil général a adopté un dispositif spécifique pour accompagner les CCAS dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il a accepté de cofinancer des postes de directeurs, travailleurs sociaux pour mener à bien des politiques de prévention.

En 2004

Avec le renouvellement de l'Assemblée Départementale au moment de la mise en place de l'acte II de la décentralisation un tournant dans les orientations stratégiques du Conseil Général s'opère avec l'adoption d'un document commun relatif à l'harmonisation des compétences Région/Département en date du 6 oct. 2004.

Sans perdre de vue les engagements antérieurs, en 2004-2007 le Conseil Général va mettre l'accent sur la vocation sociale de la collectivité. Il s'agit du renforcement de la politique d'actions sociales en faveur du public démuné confronté aux difficultés d'insertion et d'intégration tout en participant au développement harmonieux du territoire.

⁵⁰ Exploitation des Rapports d'Activités de 2001 à 2008 présenté lors des Séances publiques chaque année.

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat (adoption le 27 oct. 2004 par l'Assemblée Plénière) mise en place du Plan de Cohésion Sociale ou plan Borloo décliné en « fiches actions » sur :

- la prévention,
- l'insertion socioprofessionnelle,
- le rattrapage des retards en matière de logement social,
- la prise en charge des personnes en situation difficile,
- la mise en place d'un partenariat élargi avec le soutien d'un large mouvement associatif dans presque tous les domaines de compétences du Conseil Général et en particulier envers les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

En 2005

Première année du programme de la nouvelle mandature, deux orientations majeures sont posées :

- renforcer la politique de prévention des causes de la fracture sociale principalement axée sur l'enfant et sa famille, l'égalité d'accès à la culture (exemple du lancement d'un projet « Pépinières de Jeunes Talents ») et l'insertion socioprofessionnelle durable avec l'ouverture par la mobilité (signature d'une nouvelle charte de la mobilité pour 2005-2007 et la mise en œuvre d'un Observatoire de la mobilité.

Le CG maintient son implication dans l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI, et le démarrage des Contrats d'Avenir et des CIRMA.

Le CG pilote aussi conjointement avec la DRASS, la CODEV une politique concertée dans la lutte contre les violences envers les femmes. Le 115, outil de veille sociale pour répondre à l'urgence sociale est depuis transféré au Conseil Général.

- Veiller à mettre en œuvre une politique volontariste d'investissements et d'aménagement du territoire avec la préparation du Schéma d'Aménagement et de Développement Durable. (Valorisation du capital humain réunionnais, un schéma d'aménagement et un plan d'actions).

En 2006

Deux évènements importants sont commémorés par le Conseil Général :

- Les 60 ans de la départementalisation et ceux de la PMI un service qualifié de « remarquable » et indispensable à la population réunionnaise par la Présidente du Conseil Général⁵¹.
- Le Conseil Général devient le responsable compétent en matière agricole notamment en direction des filières animales. Une année de réflexion s'engage sur l'avenir de l'agriculture réunionnaise dans le cadre des « Cahiers de l'Agriculture » pour fixer le cap des vingt prochaines années.

⁵¹ Quotidien de la Réunion du 6 06 09

En 2007

-La nouvelle réforme de la Protection de l'Enfance institue le Département comme chef de file de la prévention des difficultés familiales, l'accompagnement des familles, la diversification des modes de prise en charge et la professionnalisation des Assistants familiaux et maternels du département.

Pour ce qui concerne le partenariat, le Conseil Général se « **retrouve de plus en plus seul à piloter surtout ses propres services. Le législateur met en place des dispositifs et les moyens sont à trouver par le Département. Sur le terrain le partenariat est nettement plus intense avec les CCAS, les Associations caritatives et les associations de quartier** »⁵².

Deux lois sont votées le même jour le 5 mars 2007, une sur la Protection de l'Enfance, l'autre sur la Prévention de la délinquance avec des enjeux sur le plan politique et social :

- a) Politique sur la partition administrative et judiciaire de la protection de l'Enfance et la position d'un nouvel acteur le Maire de la Commune.
- b) Social avec les interrogations des professionnels sur le devenir des dimensions éthiques et déontologiques de l'Action sociale. (détention d'informations nominatives et intérêt de l'enfant, respect des droits de l'enfant et des familles – secret partagé et respect de la liberté de la vie privée....)

A noter que la volonté de la collectivité est alors de réfléchir, prévoir et agir avec la création du Conseil des Sages « une initiative inédite sur le territoire national », représentant les personnes âgées appelées à donner avis sur les dossiers en collaboration avec des structures telles que le Conseil général des jeunes et le CODERPA mais aussi l'ORIAPA qui oeuvrent depuis des décennies pour l'amélioration des conditions de vie des Personnes Agées du département, avec des compétences et la volonté de soutenir et d'impulser des politiques adaptées aux réalités réunionnaises. L'ORIAPA s'est d'ailleurs engagé dans les travaux des Etats Généraux pour défendre les personnes âgées, leur niveau de vie et leur intégration dans leur environnement.

En 2008

La Présidente du Conseil Général rappelle en introduction du rapport d'activités, que les axes prioritaires de la mandature sont l'action sociale et citoyenne – l'aménagement et le développement durable déclinés à travers trois champs prioritaires :

- l'enfance et l'éducation
- le logement social
- l'insertion.

Elle conclue en soulignant que « **malgré les difficultés qui s'annoncent au plan budgétaire, nous nous efforcerons de poursuivre avec conviction notre action au profit de la population réunionnaise au cours de l'année 2009** »

⁵² Entretien avec deux Responsables Cadres du Travail Social du Conseil Général

Il est précisé aussi que les équipes médico-sociales et les services Aide Sociale aux Adultes (ASA) sont chargés de mettre en œuvre un des objectifs clé de la politique sociale départementale : le maintien à domicile des Personnes Agées et Personnes Handicapées mais également la prévention (en particulier les phénomènes de maltraitance) et la protection de leur santé.

Le service de l'ASA est composé actuellement de 11 médecins, 47 infirmières, 21 AS, 11 personnes relevant des services actions de santé, 144 agents administratifs et visiteurs enquêteurs.

L'adoption du Contrat de Coopération Communale pour la période de 2008-2010 est actée. Il concerne le cadre d'intervention du volet des priorités communales et des priorités départementales dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation et de l'insertion. Il devrait aboutir à la mise en œuvre de 200 chantiers d'insertion.

En ce qui concerne le 115, il a reçu 21 695 appels dont 8590 ont été traités (758 : enfance en danger, 2429 : femmes victimes de violences, 5403 : personnes en situation d'exclusion)

En 2009

Adoption de la LODEOM (Loi pour le Développement de l'Outre Mer le 13 mai 2009) dont l'objectif est de faire décoller durablement l'emploi, la croissance et la construction de logements sociaux.

Les axes essentiels sont la création de zones franches d'activités, la mise en place d'un plan de relance sociale, la construction de logements sociaux, l'extension du dispositif de continuité territoriale.

Le 30 juillet 2009 pour la première fois depuis leur création le Conseil Régional et le Conseil Général se sont réunis et propose un plan de développement durable pour La Réunion à l'horizon 2025/2030

Pour conclure il y a lieu de retenir que :

- Pour le terrain (Educateur Spécialisé) « ***...Les politiques sociales sont actuellement définies selon les priorités des collectivités sociales et médico-sociales avec le Département et pour la formation avec La Région. Mais sur quels champs l'accent est-il mis ? Ou alors se contente t-on de saupoudrage ? Pauvreté/ Exclusion- famille- logement perte d'autonomie ?La territorialisation du Travail Social à travers de véritables projets sociaux de territoire dans un développement durable basé sur l'équité sociale à La Réunion. Autrement dit le travail social devrait être reconfiguré autour de l'équité sociale⁵³ »***

- Pour Le Conseil Général et la CAF comme pour toutes les institutions, l'impératif est d'adapter les mesures aux besoins des populations malgré les difficultés liées aux financements, à l'empilement des dispositifs et aux compétences à mettre en place.

⁵³ Exploitation questionnaire Educateur Spécialisé

Des défis à relever sont ceux déjà pointés il y a dix ans, la simplification des logiques de gestion pour amplifier la souplesse des services pour un partenariat plus performant, l'humanisation des services et en particulier l'accueil des populations.

L'enjeu de l'Action Sociale de proximité pour l'avenir, va être donc de s'inscrire dans un espace, celui du territoire afin de mettre en synergie toutes les ressources y compris celle des populations.

- Les réorganisations et créations de services pour le Conseil Général :

Pour l'essentiel il y a lieu de relever :

En 2002 la création d'un Comité Régional pour La Santé,

En 2004 la réorganisation des services de la collectivité pour plus d'efficacité et de réactivité avec trois Directions Générales Adjointes : Famille Enfance Jeunesse – Action Sociale et Insertion – Patrimoine et Infrastructures

En 2005 la création de la Direction de la Santé pour coordonner les missions obligatoires (rattachement de la PMI) et facultatives (prévention des pathologies spécifiques à l'île : alcoolisme, MST, tabagisme.... Ou émergence de nouveaux fléaux : diabète obésité infantile, maladies cardio-vasculaires...)

En 2006 la création du service d'épidémiologie et de statistiques médicales (améliorer le suivi des actions de santé et réaliser études épidémiologiques) et le service de coordination des actions de santé (piloter lutte contre les fléaux sociaux en lien avec les services compétents.

La création d'une Direction de l'Insertion avec une double mission : la maîtrise des dépenses du RMI et la gestion du budget de l'allocation et Insertion sociale et professionnelle des allocataires du RMI. Ce difficile exercice a pu être réalisé avec la maîtrise des dépenses des partenaires en particulier l'ADI et la baisse du nombre des allocataires RMI RSO.

Pour Les actions de Santé, c'est aussi le regroupement des services depuis le 1^{er} juin 2006. Il vise la coordination de la lutte contre les fléaux sociaux, les vaccinations et le registre des cancers et des quatre Centres de dépistage anonyme et gratuit du Département. Ces organismes sont rattachés aux Arrondissements. La lutte contre les moustiques bien que relevant de l'Etat mais vu l'aggravation de l'épidémie du Chikungunya, le Conseil Général a décidé de continuer à apporter sa contribution en renforçant les effectifs de la prophylaxie de la DRASS et des espaces verts

Pour La Famille et l'Enfance. La Direction est réorganisée avec la répartition des missions de l'ASE en deux services.

Celui de la protection de l'enfance intégrant l'accueil et le placement familial et en établissement, et l'adoption,

Et celui de la prévention qui a été créé afin de développer la politique de prévention et d'aide à la parentalité.

L'ensemble des actions menées est inscrit dans le PDCS (Plan Départemental de Cohésion Sociale) et dans le SDOSMS (Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale).

Un autre axe majeur de la politique sociale du Conseil Général concerne les Personnels Agés et les Handicapés et mobilise les interventions concertées des équipes médico-sociales des actions de santé et de l'aide sociale aux adultes (ASA).

Les actions sociales sont gérées par les Arrondissements. Elles concernent les prestations d'aide à domicile dont la plus importante est l'APA (8231 bénéficiaires en 2004 – 14 470 en 2008) et les placements en famille d'accueil ou en établissement

A noter aussi la réorganisation des services de PMI qui vise à mieux coller à la réalité du terrain avec pour perspective : le concept d'appartements relais équipés dans les communes pour accueillir des parents en difficultés ou la mise à disposition d'Assistantes maternelles agréées.

En 2007 : La création du **Service Départemental de l'Action Sociale et du Travail social** piloté par la DGACA.⁵⁴

Cette Direction est chargée de la coordination des arrondissements pour mobiliser et optimiser le travail de proximité des équipes sociales et médico-sociales.

Enfin dans le cadre de la mobilité une nouvelle charte pour 2005-2007 a consolidé le partenariat institutionnel : Etat, Région, Département visant à renforcer la coordination et l'efficacité des politiques publiques dans ce domaine.

Tous les rapports d'activités ont mis en évidence l'appui du secteur associatif qui s'est élargi durant cette décennie pour tenter de répondre aux problématiques sanitaires, sociales, économiques et culturelles de département. Les politiques sociales mises en oeuvre depuis la départementalisation en 1946 se sont toujours appuyées sur les associations. Certaines sont toujours en place (AREP, UFR.ATD Quart monde AMARE, Compagnons d'EMAUS) Certaines n'existent plus (ARESS ARFUTS...) mais d'autres les ont remplacées (ARAST, AIVS 974, AAPE...).

Pour compléter ces changements organisationnels il faudrait faire un point sur les dispositifs et financements mis en oeuvre par la collectivité durant cette décennie mais cela mériterait une communication spécifique. En effet ces dix dernières années ont connu une explosion sans précédent de mesures, de création de structures, de nouvelles associations et de services, d'actions, de missions .et une « forêt de sigles » (qui mériterait bien un lexique mis à jour régulièrement au niveau départemental).

Ces réorganisations nécessaires et sans aucun doute justifiées, pour la mise en oeuvre des politiques sanitaire et sociale du département, ne sont pas sans conséquences sur les attentes des populations, les pratiques professionnelles et le « **positionnement professionnel des travailleurs sociaux : à quel secteurs d'activité appartenons nous ? Quelles sont les missions d'un travailleur social... d'où les réflexions à poursuivre pour une meilleure clarification et affichage des nouvelles orientations du travail social**⁵⁵ »

Face à l'explosion des mesures, la réponse a été de mettre en place une gestion de plus en plus administrative de l'action sociale et des guichets uniques ou plus actuels des Maisons

⁵⁴ Entretien avec les Responsables Cadres du Travail social du CG

⁵⁵ Entretien expert thématique CAF

Départementales de l'Emploi, des Personnes handicapées et des Pôles Santé, d'Emploi, de Gériatrie.... pour plus d'efficacité et de rationalisation.

Mais, les problématiques de l'Accueil, de l'Accompagnement social des familles et du soutien des populations en difficultés spécifiques trouvent-elles vraiment dans ces changements organisationnels des réponses adaptées ? Certainement pas, puisqu'en 2007 le rapport d'Activités du Conseil Général repositionne la priorité à l'Accueil et au partenariat.

En outre des dysfonctionnements ont eu pour conséquences des remises en cause en 2009 : la gestion de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour le Conseil Général ou le pôle pour l'Emploi pour l'Etat. **« Aujourd'hui, les dispositifs sont plaqués sur la population... Nous allons vers au lieu de laisser émerger les besoins de l'utilisateur... »**⁵⁶

Il y a lieu de rappeler que depuis 1789 **« La Société a le droit de demander des comptes »** à tout agent public de son administration (Art XV de la Déclaration de droits de l'homme et du citoyen).

Depuis le législateur a rappelé à de nombreuses reprises les droits des citoyens tels que l'accès aux dossiers médicaux et sociaux, l'accessibilité des locaux, le respect des libertés individuelles et de la vie privée dans le cadre de l'informatisation des dossiers, la lutte contre les discriminations, l'accès aux origines personnelles pour les enfants adoptés.....

Mais n'oublions pas le principal : les droits impliquent des devoirs et ces derniers sont peut être trop souvent oubliés et pas seulement par les plus fragilisés. Il est vrai qu'il est plus facile de rappeler à autrui ses devoirs qu'à soi-même.

L'information sur les droits avec l'obligation de moyens relèvent entre autre de la responsabilité professionnelle au quotidien des acteurs du secteur social. Or, le brouillage des repères ne facilite ni les agents administratifs ni les professionnels et encore moins les usagers. Si depuis des années les acteurs sur le terrain dénoncent l'imbroglio du système, durant les deux dernières décennies et en particulier la dernière des records ont été battus alors qu'est affirmée de plus en plus la volonté politique de la transparence et de la lisibilité des politiques menées **« tout le monde fait du social, c'est politiquement correct. L'humanitaire devenu idéal des politiques, du monde du cinéma...activité qui valorise ... certaines causes médiatisées(sans papiers) alors que le travail social basique se fait dans l'ombre au contact d'une frange de la population en difficulté réelle les laissés pour compte de notre société, ceux qui dérangent**⁵⁷ »

Pour ce qui est de l'informatisation de l'Action sociale et de tous ses dispositifs, cela pourra sans aucun doute affiner les diagnostics et les constats, la gestion, les études statistiques. La rapidité de l'information permettra comme à la CAF d'utiliser des sources d'information pour **« aller au devant des familles qui ne demandent rien.... Les travailleurs sociaux ont alors la possibilité de proposer une offre de service à laquelle les familles ont toute liberté de donner suite ou pas**⁵⁸..... Il y a là des avantages non négligeables mais cela n'améliorera pas pour autant l'humanisation des interventions pour tous ceux qui sont en détresse

⁵⁶ Exploitation questionnaire.

⁵⁷ Exploitation questionnaire

⁵⁸ Exploitation document Expert thématique CAF

sociale. Elle oblige seulement les acteurs à des modalités administratives et techniques qui empiètent sur le temps à accorder à l'écoute et à l'accompagnement social.

Quant aux usagers ils sont souvent complètement perdus dans une société ultra informatisée. Certes les jeunes vont s'y adapter mais pour le moment il y a une génération qui se sent complètement dépassée si l'on tient compte des 100 000 personnes illettrées dans le département. La mise en place du RSTA en juillet 2009 est un dernier exemple du décalage entre les procédures mises en place et les délais d'attente et l'incompréhension des bénéficiaires.

Si dans les secteurs de la fonction publique les changements et les réformes sont souvent difficiles à mettre en place en ce qui concerne l'Action Sociale il n'en est pas de même car tout est possible. Il n'y a pas de mobilisation dans les rues au nom des frustrations et des exaspérations de ceux qui dépendent de l'octroi des prestations pour vivre ou survivre quand ils ont pour revenu entre 400 et 800 Euros par mois et parfois moins. Il est vrai qu'en ce début de l'année 2009, les minima sociaux sont devenus une des revendications du COSPAR dans le contexte de crise sociale et économique que traverse La Réunion.

Or cette problématique date depuis des décennies, elle n'a fait que progresser avec la démographie de l'île, le vieillissement de la population et l'accroissement des jeunes arrivant sur le marché de l'emploi et les nouveaux modes de vie. Des mesures sont certes proposées mais elles ne suffisent pas. Les acteurs du secteur social et médico-social du privé comme du public en font d'ailleurs le constat.

III)...A L'Action sociale :

- Des indicateurs institutionnels et professionnels :

L'Action Sociale a été confortée par les orientations institutionnelles de cette décennie. Tous les politiques publiques et sociales se sont données comme axe prioritaire : l'amélioration de la prise en charge sociale des personnes en situation de fragilité psychologique, physique et sociale.

Les fondamentaux de l'Action Sociale depuis toujours sont de : prévenir, compenser (la compensation du Handicap est même devenue un droit durant cette décennie) et réparer remplacé depuis les années 90 par insérer individuellement et actuellement territorialement.

Les professionnels du secteur social et médico-social les pratiquent toujours mais en tenant compte du fait que « **le travail social a beaucoup évolué depuis 1999 : textes, vocabulaire professionnel**. Le social est devenu un domaine où chacun veut intervenir. Mais les bonnes intentions et actions, si elles sont nécessaires, ne suffisent pas car, privés de formation, certains acteurs sociaux sont en difficulté et les usagers aussi.

Pour œuvrer dans le champ de l'action sociale les professionnels doivent en effet, d'abord s'appuyer sur les atouts que leur donnent leurs formations initiales et supérieures. Ensuite ils utilisent leurs compétences dans le cadre des missions qui leur sont confiées. Enfin ils tentent au travers d'actions innovantes de répondre et de s'adapter aux besoins exprimés

par les populations rencontrées. Ils sont d'ailleurs recrutés sur la base d'un diplôme reconnu légalement.

Néanmoins compte tenu des problématiques sociales, économique et législative et des besoins et attentes de la population, le secteur médico-social relève aussi d'un milieu associatif très encadré et contrôlé mais avec « un faible potentiel d'accueil institutionnel »⁵⁹ et un personnel qui devrait être davantage formé.

En 2007 l'étude prospective de la DRASS précise que d'ici 2020, 4000 créations d'emploi seront nécessaires dans le secteur dont la moitié dans les métiers de l'aide à la personne avec des défis à relever : une professionnalisation encore insuffisante⁶⁰ (23% des personnes qui exercent dans le domaine social et de l'aide à la personne ne sont pas formés, seulement 20% des animateurs). Elle définit les métiers dans le secteur social en particulier avec un recrutement de non diplômés et la possibilité de formation en cours d'emploi. Le recours aux contrats aidés révèle enfin la sous qualification du personnel en particulier dans les maisons de retraite et de l'aide à domicile.

Or il n'y a rien de pire que l'incompétence dans le secteur médico-social car elle conduit souvent à des modes d'intervention inadaptés et surtout au non-respect de la dignité des personnes pierre angulaire de l'Action Sociale.

« Sur le territoire national 3000 travailleurs sociaux sont formés par l'apprentissage par an et à La Réunion 1 % durant les cinq dernières années ... D'ici trois ans 600 emplois sont à créer dans le cadre de la Petite Enfance et nous ne formons pas suffisamment localement d'EJE et d'Auxiliaire de Puériculture.... Les métiers de la dépendance devront faire l'objet d'un véritable diagnostic de besoins et de création de postes. Les nouveaux métiers dans le cadre du plan Alzheimer devronttrouver des complémentarités avec les métiers au service des personnes âgées ou handicapées⁶¹ »

- **L'effectif des travailleurs sociaux et médico-sociaux :**

En 2006 une autre étude prospective réalisée par la DRASS⁶² faisait état de

- 3824 personnes employées dans l'ensemble des établissements du secteur médico-social
- 1416 en tant qu'Accueillants familiaux et 1024 Assistants maternels.

En 2008 la répartition des acteurs du travail social⁶³ (bien qu'approximative) dans les services publics et privés est la suivante

- 413 Assistant sociaux répartis, Conseil Général : 249 – EPSMR : 20 - CHSUD :12 - CAF : 16
- CGSS : 16 – SEMADER : 6 - Associations : 10 – SODIAC : 4 - SIDR : 2 - MDPH : 3 – ADI : 8 -
- SSFE : 64 - DRASS : 3
- 149 Educateurs Spécialisés (9 ADI – 140 CG)

⁵⁹ Contribution CESR sur l'emploi dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social à La Réunion – adoptée en assemblée plénière en nov. 2004

⁶⁰ selon étude prospective DRASS

⁶¹ Exploitation questionnaire Cadre Technique Social

⁶² ZOOM sur les métiers d'Aide à La Personne DRASS 2007 in Conseil Economique et Social : Les Associations, Acteurs essentiels du secteur social et médico-social (rapport Assemblée plénière 19 nov. 2008

⁶³ Récapitulatif fourni par les Cadres Responsables du Travail Social du CG

- 21 CESF (CAF: 15 - MDPH : 2 – ADI : 4)
- 4 EJE (Conseil Général) et environ 65 dans les structures d'accueil privées municipales.

- **Des changements organisationnels**

Le Conseil Général est la Collectivité qui emploie donc le plus de travailleurs sociaux avec 186 AS et ES en polyvalence de secteur, 203 dans le service Enfance Famille et 4 EJE.

Dans les années 70 la séparation en deux services protection enfance famille qui s'appelaient alors Aide Sociale à l'enfance et Polyvalence de Secteur avait été remise en cause pour créer un seul service : le service social départemental de polyvalence intégrale car la protection de l'enfance s'inscrit naturellement dans les actions à mener sur le terrain dans le cadre de la polyvalence. Cette division apparaissait alors comme artificielle et ne prenant pas en compte les problématiques à la fois des familles et des professionnelles mais surtout la globalité du système familial. Il y a lieu de souligner que dans les années 80 les services avaient été réunifiés puis re divisés en 1990.

Mais une question se pose : est ce que cela a vraiment changé sur le terrain et les familles y ont elles intérêt. Pourquoi la protection de l'enfance devrait être hors du champ de la polyvalence alors que les familles rencontrées par les travailleurs sociaux sur les secteurs ont les compétences nécessaires pour prendre en compte la globalité de la famille en activant les partenariats et réseaux face aux problèmes rencontrés.

Le risque est de situer la polyvalence de secteur dans des réponses ponctuelles au détriment des actions suivies et de démobiliser des compétences ou de déconsidérer des acteurs sociaux qui ont les moyens d'engager des projets à long terme pour prévenir et protéger dans un accompagnement social cohérent en équipe pluridisciplinaire tant sur le plan individuel que collectif.

Si l'orientation à donner de la polyvalence est de gérer les dispositifs d'aides financière cela ne relève plus de la polyvalence et il est regrettable que **« les suivis sociaux en polyvalence se fassent de plus en plus rares et même si des efforts ont été faits pour que des équipes pluridisciplinaires existent, dans la réalité l'assistant social de secteur reste le seul référent interpellé en priorité par l'institution et les partenaires »**⁶⁴

Un exemple, dans les années 70, le dispositif des Allocations Mensuelles a été créé pour compenser le droit aux Allocations Familiales qui n'étaient pas versées à La Réunion. Le Service Social du Département (qui existait alors placé directement sous l'autorité du DASS) a considéré que cela n'était pas de sa compétence et que seules les AM versées au titre de la protection de l'enfance le concernait dans le cadre du suivi des familles et d'un projet familial. Des dispositions ont alors été prises sur la base de critères définis et ce sont les Communes qui ont pris en charge le versement des Allocations. Certes il y a eu des dérives et des abus mais cela a toujours existé et continue quand la CAF par exemple met en place aujourd'hui un dispositif pour contrôler les indus de prestations comme le RMI.

⁶⁴ questionnaire travailleur social

- **Les outils de formations aux professions sociales et qualifications des travailleurs sociaux :**

La formation et la qualification des professionnels du travail social déterminent la qualité des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques sociales. Elles sont aussi une obligation pour leurs employeurs quand le travail social doit être au service **de l'application du droit, de l'accompagnement social, de l'écoute, de la confrontation avec des situations inextricables marquées souvent par la perte de l'estime de soi et la désespérance**⁶⁵. Elles sont de plus en plus nécessaires pour des acteurs sociaux confrontés à une société de consommation de plus en plus agressive surtout envers les plus démunis abusés voir escroqués par des irresponsables et incontrôlables qui exploitent la naïveté, la fragilité, et l'inconscience de certaines personnes.

Depuis 2004, le PRDF a été étendu aux formations du secteur social, médico-social et sanitaire. C'est donc le Conseil Régional qui élabore le Schéma des Formations, qui agréé et finance les centres de formations

En 2006 La densité des diplômés en Travail Social à La Réunion est de 39 pour 100 000 habitants (42 en Métropole et 73 aux Antilles Guyane)⁶⁶

Il existe deux centres de formation agréés pour les formations en travail médico-social : L'IRTS à saint Benoît et l'EMAP à Saint Pierre.

- **L'Institut Régional du Travail Social**

En 1999 La Réunion s'est dotée d'un IRTS (fusion de l'Ecole Départementale de service Social et du CREAL) avec le soutien de l'Etat et du Conseil Général. Depuis il n'a cessé de voir ses capacités et ses missions augmenter pour répondre aux demandes institutionnelles, aux besoins des populations et à l'approfondissement des cursus dans l'intérêt des étudiants sans oublier les réformes à mettre en place (AS 2004, EJE 2006. et la dernière en date CESF 2009)

Dans l'enquête de 2006⁶⁷ qui a concerné toute la France auprès des établissements de formation aux professions sociales et donc l'IRTS de La Réunion a été noté que depuis 5 ans le nombre d'étudiants à La Réunion n'a cessé de croître :

738 élèves y étaient inscrits – Près de 3 sur 10 se forment au métier d'Educateur Spécialisé, les autres étudiants se répartissent dans les autres filières : AS, TISF, EJE, ETS, Moniteur Educateur, AMP, CAFERIUS, Formation supérieure en Travail Social, Auxiliaire de vie, CAFAD, Assistant Familial..

Seuls les étudiants de la formation supérieure (2%), du CAFERIUS (3%) et de l'ingénierie sociale (3%) étaient sous représentés.

L'IRTS organise : les formations initiales préparant à l'ensemble des diplômes d'Etat. – les formations à l'encadrement et la formation continue des professionnels. Il accompagne aussi l'évolution des modes d'intervention des professionnels de l'action sociale dans des procédures de formation action

⁶⁵ exploitation questionnaire Travailleurs sociaux

⁶⁶ Etudes et Résultats – Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques n° 696 juillet 2009

⁶⁷ Info Réunion- Etudes et Statistiques N° 8 Août 2008

L'IRTS est aussi sollicité pour mener des études et contribuer à l'échange des savoirs et à la capitalisation des expériences par l'organisation de conférences, de journées d'études, de groupes d'échange et de pratiques.

Enfin Il mène les missions d'aide et d'appui technique du CREAL : observation sociale – outil au service des acteurs de l'action sociale – développement des études, de l'animation et du conseil.

En 2008 3000 étudiants étaient inscrits dans les diverses formations et actions menées.. Pour la formation en alternance l'IRTS s'est ouvert sur la zone de l'Océan indien et au-delà comme le Canada ou la Nouvelle Calédonie.

Dans le cadre d'une convention avec la CG de Mayotte l'IRTS forme chaque année 5 ASS, 5ES, 5EJE. Un projet d'antenne est à l'étude.

Le dispositif de formation (2003) mis en œuvre avec le lancement de la licence professionnelle des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire n'est pas ouvert en 2009 faute de candidats ayant des financements. .

- L'Ecole des Métiers à l'Accompagnement des Personnes :

L'EMAP⁶⁸ association loi 1901 est née à Saint Pierre en 2002 à l'initiative des acteurs professionnels pour accroître en proximité l'offre de formation dans le domaine social et médico-social. Elle a été agréée par la Région et autorisée par la DRASS pour mettre en œuvre quatre pôles d'activités :

- Pôle d'insertion par les métiers d'aide à la personne (formation remise à niveau sectoriel et pré-qualifiante)
- Formation certifiante et qualifiante (voie directe, apprentissage et VAE)
- Formation continue thématique et formation intégrée au travail (FIT)
- Ingénierie, recherche/action et conseil

Elle a pour projets :

- un dispositif de formation pour la professionnalisation des activités, des organisations et des individus de secteur social et médico-social
- Un développement maîtrisé pour faire émerger un centre de ressources social et médico- social Sud Réunion
- Une réflexion sur l'articulation entre les formations pré-qualifiantes et qualifiantes.

Par ailleurs l'EMAP envisage le développement de l'accompagnement et de la formation obligatoire pour l'accès aux différents DE. Pour les aidants familiaux auprès des personnes dépendantes elle s'appuiera sur la conception et la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de formation.

Pour l'année 2009 des formations de niveaux IV et V concernent des groupes de 20 soit un total de 140 stagiaires (Auxiliaire de Vie Sociale- Aide Médico Psychologique- TISF – Moniteur Educateur), une recherche action concernant les Auxiliaires de Vie Sociale et des actions de formation continue : remise à niveau et pré qualification pour les Auxiliaires de Vie Sociale (72)– le développement des compétences des Accueillants Familiaux (105. Enfin les prévisions pour l'année 2009 en formation initiale concerneront 80 stagiaires par groupe de 20 pour former des Auxiliaires de Vie Sociale, des Aides Médico Psychologiques, des TISF et Moniteur Educateurs. A titre indicatif l'EMAP reçoit pour les métiers de niveau IV et V plus

⁶⁸ Extrait rapport présentation de l'EMAP fourni par la Direction.

de 1 000 candidatures. Elle développe donc une logique d'accompagnement de la professionnalisation des personnes. Elle met en place pour certains candidats souhaitant accéder aux actions qualifiantes : des Evaluations des Capacités et Compétences professionnelles (ECCP) et des actions de formation pré qualifiantes (dispositif Région et autres)

Les deux organismes sont tous deux habilités à mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement à la Validation des Acquis dans le secteur social et médico-social.

Les missions du Conseil Général et de la CAF:

Depuis le 01/01/2007, avec la nouvelle organisation du Service Départemental d'Action Sociale et du Travail social (SDASTS) les orientations définies par le Conseil Général sont d'optimiser l'intervention sociale de proximité dans le respect des évolutions législatives et réglementaires récentes (CASF L 121, loi 2002 de lutte contre les exclusions, lois de décentralisation de 2004, Loi sur l'égalité des chances en 2005, La réforme de la protection de l'enfance en 2007 et les orientations du PDCS.

Déconcentré au niveau de quatre arrondissements la mission du SDASTS a un caractère généraliste induisant une action polyvalente et **« la nécessité de replacer le sens du travail social dans l'organisation actuelle et d'optimiser l'intervention sociale de proximité avec la mise en place d'un cadre de référence de la Polyvalence de secteur à la demande du terrain – En accord avec le terrain il n'y a pas de lien hiérarchique, un positionnement récurrent dans le refus de toute autorité hiérarchique avec ses pairs. Le double encadrement administratif et technique institué depuis 1996 par le CG convient aux équipes⁶⁹. Cependant certains sur le terrain le regrettent⁷⁰ « Il n'y a pas de barrière au niveau central, l'AS est donc interpellé tout azimut et n'est pas défendu ni entendu par sa hiérarchie. A ce propos il faut mentionner que la disparition de la Conseillère Technique au profit d'attachés administratifs a probablement contribué à cette situation. L'éthique professionnelle est en danger »**

Supprimer des organigrammes la représentation du travail social et mettre les travailleurs sociaux sous des hiérarchies administratives ne va pas et ne doit surtout pas changer ni les règles professionnelles et les valeurs que véhiculent le travail social ni les objectifs du travail social. Cela n'empêchera pas et ne doit pas empêcher les professionnels de rester des observateurs privilégiés des réalités sociales et de l'application des politiques sociales. Ils ont tout intérêt à rester vigilants et à s'exprimer exprimer à moins qu'ils se contentent de n'être que **« de simples exécutants vis à vis de leur institution alors qu'ils démontrent sur le terrain des compétences indéniables face à des situations et des histoires de vie fracturées, fracassées et confrontées souvent pendant des années à de la violence, des ruptures et des abandons »⁷¹**

Si le législateur depuis des décennies a donné obligation aux institutions de recruter des travailleurs sociaux diplômés d'Etat pour mettre en œuvre les politiques sociales c'est pour que le travail social soit conduit par des acteurs compétents. Les dernières réformes ont

66 Entretien Cadres Techniques du Conseil Général

67 exploitation questionnaire AS

71 Entretien Encadrant Technique

d'ailleurs mis en évidence tous les niveaux de compétence à acquérir pour exercer. C'est un ensemble de capacités qui ne sont pas dissociables et qui donnent tout son sens à l'action sur le terrain. Toutes les compétences doivent d'ailleurs être validées pour l'obtention du Diplôme mais aussi pour l'exercice professionnel.

En ce qui concerne la CAF durant cette décennie l'Action Sociale se veut aussi de proximité. L'organisme a ouvert durant cette décennie quatre Antennes, sites d'Accueil⁷² (Tampon, Saint André, Le Port et Saint Denis) dans le cadre de sa politique sociale (médiation familiale – Points Info – Résidence alternée et partage des AF – compléter information des dossiers). Il y a actuellement 72 points d'accueil sur l'ensemble des 24 communes pour la gestion des dossiers où l'on peut rencontrer un travailleur social⁷³. Cela a donc conduit à l'éclatement du service social réparti sur les Antennes et à la suppression du relais institutionnel du service social dans l'organigramme. Au niveau institutionnel il est plutôt question⁷⁴ de « déconcentration du service social... Depuis 2000, les travailleurs sociaux sont placés sous la responsabilité d'un chef d'antenne et d'un responsable adjoint aux prestations.

Fin 2003 pour mettre en œuvre la démarche de contrat territorial (impliquant AS et CESF) en février 2004 des référents territoriales sont nomméespour contribuer au développement d'une offre de service lisible et évaluable au bénéfice des allocataires »

En 2006 nomination d'une nouvelle responsable d'action sociale et par le biais de la lutte contre le chikungunya les TS mettent en place des actions collectives de prévention et des aides financières. Il s'agissait d'aller au devant du public vulnérable à partir de l'extraction de nos fichiers de population cible ».

En 2008 la Direction renforce synergie prestations et action sociale - un deuxième responsable est venu renforcer l'équipe de management dans les antennes. Cette adjointe sociale (formation travailleur social) assure la mise en œuvre de la politique sociale de son territoire.

« En 2009 le pôle d'expertise se structure (logement, parentalité, vie sociale et contrat territoriaux enfance /jeunesse dont celui du travail social pour concourir à la mise en œuvre de la politique sociale de l'organisme en développant ingénierie et accompagnement des équipes sociales. »

- Le point de vue des travailleurs sociaux :

- **Sur les missions mises en œuvre sur les terrains :**

Tout d'abord, il y a lieu de souligner que si le contexte économique et social et des politiques sociales conditionnent les interventions des professionnels, leur implication dans les missions à conduire est réelle ainsi que leur engagement sur le terrain quelles que soient les contraintes auxquelles ils ont à faire face : la mutualisation insuffisante des moyens entre les institutions publiques, la multiplication des intervenants et le manque de coordination, de cohérence et de concertation inter institutionnelle, le recrutement précaire des professionnels, la rentabilité du travail social. Et puis il y a aussi l'utilisation des dispositifs qui déresponsabilisent les personnes. L'exemple souvent donné par le terrain du FSEEP ou le paiement de l'eau ou de l'électricité qui n'est plus une priorité comme

⁷² Site internet de la CAF Réunion – page Action Sociale et Services

⁷³ Rapport d'Activités de La CAF – 2007

⁷⁴ Entretien Expert Thématique CAF

auparavant pour certaines familles qui peuvent se tourner vers ce dispositif idem pour le loyer.

Pour des assistants sociaux « **La mise en place de nouveaux dispositifs destinés à aider les familles tel le FSL ou le FSEET rend de plus en plus le travail social administratif.... L'Assistant social devient un agent administratif Et les accompagnements sociaux ne peuvent pas toujours être faits en profondeur** » - « **Plus que jamais nos missions diverses nous situent sur une chaîne de production en plus value où nous sommes interrogés sur la rentabilité du travail social et sur les moyens de se vendre** » - « **les missions de l'institution sont ...toutes remplies mais à des niveaux d'intervention différents** » - « **l'accompagnement social individuel représente 80 à 90 % de l'intervention sociale – les interventions collectives s'inscrivent surtout dans le cadre de l'accompagnement social au logement** » mais aussi du soutien à la parentalité
« **A l'hôpital, l'AS organise l'entrée des patientset la sortie (libérer les lits d'hospitalisation avec une durée moyenne de séjour plutôt faible, des alternatives à l'hôpital peu nombreuses, un manque d'établissements de courts et moyens séjours de soins de suite et une solidarité familiale qui s'épuise** »

Pour des éducateurs de jeunes enfants « **des missions : éducatives, de prévention, de formation de personnel, de gestion et d'administration pour un cadre adapté à l'enfant (sécurité, hygiène..) – des contraintes institutionnelles souvent un frein mais maintien des objectifs ; Le travail en partenariat reste délicat...** » ou « **Animatrice de développement ... dans le cadre d'une association ...but étant le développement local avec une dimension participative ...permettre aux familles de prendre part aux projets du quartier en lien avec la parentalité** »

Pour des éducateurs spécialisés : « **des missions de prévention et de protection.... : accompagnement des familles en difficulté et orientation vers des mesures adaptées aux situations – accompagnement contractualisé à domicile – suivi placement familial – soutien à la fonction parentale** » ou « **Aider et soutenir familles dans l'aide à la parentalité – repérage des parents qui ont des enfants de 0 à 4 ans – repérage d'hommes violents e soutien familial** » ou « **Prévention sociale en milieu urbain réunionnaisrenforcement du lien social** »

- **Sur les Activités conduites :**

L'exploitation des questionnaires et des entretiens met en évidence les paramètres qui conditionnent les actions sur le terrain :

- les indicateurs du travail social repris dans la majorité des réponses des professionnels sur le terrain et des cadres :

Accueil - Proximité – Territoire - Partenariat – Accompagnement social – Veille sociale – Réseaux – Expertise – Formations – Gestion de structures (en particulier pour les éducateurs de jeunes enfants)

- les modes d'intervention à la fois **individualisées et collectif** en fonction des besoins des populations :

Parentalité – Précarité – Logement - Violences - Ruptures - Santé physique et mentale - Désinsertion- Médiations

- les orientations institutionnelles :

Protection - Prévention - Insertion – Education - Développement social local – Environnement.

Pour certains professionnels la démarche collective serait à privilégier pour aller vers la population plutôt que d'attendre qu'elle se rende dans les services. Un vieux débat repris par toutes les générations des travailleurs sociaux qui n'est pas près d'être résolu car le suivi individualisé et le Travail Social d'Intérêt Collectif sont complémentaires et pas opposables. Les travailleurs sociaux peuvent faire les deux c'est une question de disponibilité et donc de moyens.

- les évaluations des problématiques et des publics :

Familles, Enfants, Jeunes, Personnes Agées, Personnes Handicapées, Familles monoparentales, malades.....

- les valeurs du travail social guidant essentiellement l'action sur le terrain.

« Nous avons à préserver les valeurs du social de ce courant économique qui réduirait l'intervention sociale à une action mécanique, rationalisée, niant ainsi la complexité du comportement humain....en respectant déontologie et éthique professionnelle »⁷⁵

Les travailleurs sociaux, sans le dire clairement, expriment aussi leurs doutes quant au développement socio-économique sans passer par le développement humain. Dans chacune de leurs actions ils sont confrontés non seulement à la précarité économique mais aussi à la faiblesse du niveau culturel des publics.

- **Sur les formations actuelles : atouts et changements liés aux réformes.**

La majorité des travailleurs sociaux notent que la formation initiale provoque d'abord une remise en question personnelle ou **« une prise de conscience que chaque personne est unique et est capable d'évoluer »** mais aussi qu' **« une grande partie des acquisitions relève de la responsabilité du maître de stage sans que soit reconnu (0 salaire, 0 temps consenti pour l'accueil des stagiaires) son rôle pédagogique par son institution et l'IRTS.**

Par ailleurs certains AS regrettent la place du stage long dans la formation **« le fait qu'il se situe en début de la première année n'est pas adapté, Le stagiaire n'a pas les armes nécessaires pour se mettre en situation professionnelle..... et le formateur de terrain pas la disponibilité pour amener les informations nécessaires au moment voulu »**

Sur les atouts :

La formation initiale est un temps d'acquisitions reconnu pour développer **« le sens de l'observation de situations diverses et d'adapter la posture professionnelle aux enjeux institutionnels sans perdre de vue l'objectif premier l'accueil de l'enfant et de sa famille »⁷⁶ ou « a permis aux étudiants d'être plus rapidement autonomes et d'acquérir une plus grande maturité professionnelle)⁷⁷.**

Sur les réformes

⁷⁵ Questionnaire EJE

⁷⁶ questionnaire ES

⁷⁷ questionnaire AS

La réorganisation en domaine de compétence est aussi unanimement reconnue comme un cheminement positif pour les étudiants dans toutes les filières : pour des EJE « ***elle met en évidence les compétences mobilisables...une plus grande ouverture dans le champ d'intervention des EJE ...la variété des stages est une richesse supplémentaire*** »

Pour des AS « ***le référentiel des compétences est très bien décliné... il a le mérite de préciser toutes les activités du travail social... cela va dans le sens de la valorisation de la profession*** »

- **Le Positionnement Professionnel sur l'Actualité et le Devenir du Travail Social.**

- Les changements de comportement et de mentalité des populations sont soulignés:

« Avant la construction d'un projet s'appuyait sur des valeurs intégrées par la famille (estime de soi, respect des parents, de la famille élargie et des voisins, la pauvreté mais aussi la dignité et le sens des priorités voire le bon sens tout simplement) alors qu'actuellement ces valeurs sont oubliées et les professionnels doivent aider les personnes à les retrouver ou à trouver d'autres repères »⁷⁸ ***« La famille traditionnelle cède du terrain devant d'autres modes de vie à La Réunion comme en Métropole »***⁷⁹.

- La lisibilité du travail social est remise en cause :

« Depuis ces dernières années des travailleurs sociaux sont embauchés sur des CDD de courte durée 3ou 4 mois qui sont ou pas renouvelés..... Un défilé de travailleurs sociaux dans les familles Et des questions : quelle connaissance l'institution a du travail social quels objectifs de travail dans une famille sur une période de trois mois quand il s'agit de souffrances personnelles, de ruptures de liens et de communication à rétablir »

« Le travail social dans le contexte économique s'est vu se diversifier tant au niveau des publics que des problématiques. Cela a entraîné le développement des politiques contractuelles. L'intervention s'est donc complexifiée à travers des dispositifs multiples Cet excès de fractionnement entraîne un faible lisibilité du travail social.

Les difficultés de positionnement sont plus ou moins exprimées par tous les travailleurs sociaux.

Educateurs de jeunes enfants : « ***le manque de reconnaissance de la profession EJE est lié au fait que les professionnels ont du mal à se mobiliser car elles doivent déjà se battre dans leur structure du fait que la formation n'est pas soutenue politiquement ...*** »

Assistants sociaux : « ***nécessité de replacer le sens du travail social dans l'organisation actuelle. Les travailleurs sociaux sont les premiers décriés mais les plus interpellés. L'accumulation de dispositifs, des changements structurels et des problèmes sociaux les mettent dans des conditions de travail qu'ils sont obligés d'accepter au détriment des compétences qui sont les leurs à savoir un accompagnement des personnes sur le moyen et le long terme*** »

Educateurs psécialisés : « ***Avant quand j'ai commencé ma formation en 1994, l'idéal de la formation s'appliquait sur le terrain. Actuellement la vulgarisation du socialmet à mal***

⁷⁸ Entretien Encadrant Technique

⁷⁹ Entretien expert thématique CAF

la légitimité des travailleurs sociauxà cause de l'absence de formation d'acteurs recrutés à tort et à travers. Au nom de la crise et des difficultés économiques, des économies sont faites là où il ne faudrait en faire. A cela s'ajoute la méconnaissance de la définition du Travail Social par les institutions »

Face aux évolutions sociétales, institutionnelles et politiques les travailleurs sociaux ne sont pas que des observateurs. Ils sont avant tout les acteurs essentiels de l'action sociale mobilisés pour l'application de ses fondamentaux.

- **Une obligation pour l'Action sociale : AGIR c'est le DIRE**

Agir c'est le Dire comme le souligne l'ONU depuis 1999 pour la Journée Internationale de la Femme contre les violences qu'elle subie partout dans le monde et La Réunion surtout ces dernières années avec des « actes de barbarie » qui ouvrent annuellement les procès de la Cour d'Assises de La Réunion

Agir c'est le dire est aussi en quelque sorte un des principes du Travail Social. Les Acteurs Sociaux ne peuvent ni ne doivent se taire devant les injustices et les inégalités qu'elles soient politiques administratives ou sociales : c'est une question d'éthique professionnelle et de sens du travail social. Ils doivent parler dans leurs institutions respectives mais aussi ensemble au travers par exemple d'associations professionnelles pour se faire entendre et s'engager dans des projets et des réflexions nécessaires dans le contexte actuel. Les lieux de formations en tant que centres de ressources et de recherches peuvent et doivent les aider. Le rappel à l'humanisation des services sociaux et médicaux est de plus en plus exprimé par la population et les professionnels. L'absence de moyens en serait la cause mais aussi une gestion financière et bureaucratique où l'utilisateur devient client et quelques fois même un client qui dérange. Certes il ne faut pas généraliser car il suffit parfois de changer d'interlocuteur pour avoir une réponse efficace. En effet l'implication personnelle des agents peut souvent réduire les malentendus et les malaises entre l'administration et les usagers. Par ailleurs il n'est pas inutile de rappeler aux agents des services publics la nécessité de bonnes pratiques et de la gestion des deniers publics. C'est l'argent des contribuables qui les rémunèrent, ils doivent donc en tenir compte dans leur quotidien. Le discours actuel est d'en appeler aux changements. En effet la société doit changer mais d'abord par le haut. Il est vain d'attendre qu'elle se fasse par le bas.

Tout est devenu beaucoup trop complexe et pire encore trop compliqué pour des personnes en détresse sociale. D'ailleurs même ceux qui sont en capacité de se défendre finissent par se résigner. Seuls ceux qui ont un réseau de connaissances bien établi s'en sortent. Il est vrai que cela n'est pas spécifique à La Réunion.

Agir c'est le dire aussi pour la population en situation de détresse sociale pour retrouver l'estime de soi. Le Père Wrésinski qui a consacré sa vie à lutter contre la grande pauvreté n'a cessé d'expliquer, je cite de mémoire, que « **la misère est l'œuvre des hommes et que seuls les hommes peuvent la détruire** ». Il savait de quoi il parlait, lui qui n'a cessé de se battre

pour faire reconnaître le droit au respect et à la parole des plus faibles du monde entier dans le cadre du mouvement ATD quart monde pour permettre à des hommes, des femmes et des jeunes de retrouver leur fierté, leur humanité et d'affirmer leur rôle dans la société.

En effet, il ne peut y avoir de cohésion sociale sans la participation de chacun à la production de richesses qui n'est pas seulement financière ou économique. Il y a aussi nécessité et urgence que les rapports des hommes envers les femmes et parfois l'inverse mais aussi envers les enfants soient plus respectueux de la dignité et de l'intégrité des personnes.

Le respect et la reconnaissance de la différence est un défi permanent à relever dans le domaine de l'Action Sociale comme dans la vie courante pour privilégier avant tout les ressources et les potentialités de l'homme, pour l'humanité qu'il porte en lui car la promotion collective ne peut se passer de la promotion individuelle et réciproquement. Le législateur a au cours de cette décennie promulgué une loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pour changer le regard de la société sur le respect de la différence.

D'ailleurs quand des travailleurs sociaux l'oublient c'est la finalité du travail social et donc de tous les professionnels qui est remise en cause.

En 2008 l'affaire de l'AS en Métropole qui a dénoncé une personne sans papiers à la police a questionné toute la profession et tous les travailleurs sociaux mais aussi beaucoup de personnes. Mais il y a eu aussi l'affaire reprise par l'ANAS dans laquelle une AS a été mise en garde à vue pendant deux heures parce qu'elle a refusé de donner l'adresse d'une femme en situation irrégulière

Tous les travailleurs sociaux ont une part de responsabilité dans la crédibilité des valeurs humanistes qui fondent le travail social. Ils n'ont pas le droit de l'oublier. Le seul engagement acceptable est celui de rechercher à valoriser la promotion de l'homme et cela n'a rien à voir avec une appartenance politique ou religieuse ou la concurrence inter-institutionnelle ou professionnelle. A la misère il est inutile de rajouter de l'idéologie ou de la démagogie.

Aussi, Il est donc indispensable que les acteurs institutionnels et professionnels s'impliquent ensemble pour que :

- Le travail social soit resitué dans ses fonctions: l'accompagnement social individuel et collectif des populations d'une part et la remontée des besoins et attentes des publics concernés. Il est inscrit par principe dans la vie sociale mais mal connu par l'opinion publique et pas assez reconnu dans les institutions alors que tous revendiquent sa contribution à une société plus égalitaire et à la cohésion sociale.
- La qualification professionnelle des acteurs du secteur social s'adapte aux besoins des populations tant au niveau individuel que collectif face à l'inévitable évolution des métiers du secteur social et médico-social en fonction des métamorphoses sociales. Le travail social a besoin d'un programme de formation continue et de qualification pour tous les acteurs sociaux.
- Le développement des réseaux professionnels dynamise et mutualise les pratiques et les interventions innovantes
- Le renforcement des relations avec les centres de formation permette l'analyse des problématiques professionnelles et institutionnelles et recherche des solutions s'appuyant sur des écrits, des débats et des conférences ouvertes et médiatisées. La Réunion est un département lointain de la Métropole. Les Travailleurs Sociaux doivent sans doute s'inspirer et participer aux débats nationaux sur le Travail Social et l'Action Sociale. Mais, ils doivent aussi chercher à adapter leurs pratiques et réflexions aux réalités locales.

- La diffusion des valeurs éthiques du travail social qui fondent toute son action soient médiatisées et auxquelles il est impossible de déroger. La population a le droit de savoir ce que les travailleurs sociaux peuvent ou ne peuvent pas faire. Le respect de la dignité des personnes est inestimable que ce soit sur le plan médical ou social même si les politiques dénoncent ouvertement ou implicitement le coût de la santé et du social Il y a d'autres domaines où il est possible de faire des économies et d'arrêter les gaspillages.

Le Travail Social mérite d'être légitimé et les premiers qui doivent le faire sont les travailleurs sociaux eux-mêmes. Seuls ils ne peuvent pas le faire mais collectivement c'est possible sans distinction de métiers, de formation, d'implantation institutionnelle. Les Educateurs Spécialisés, les Educateurs de Jeunes Enfants, les Assistants Sociaux, les Conseillères en Economie Sociale et Familiale, tous les acteurs médico-sociaux éducatifs des secteurs privé et public sont concernés par l'Action Sociale en général et le travail social en particulier à La Réunion. Ils peuvent réussir ensemble à lui redonner « **le sens** » qu'ils réclament et « **la reconnaissance de sa légitimité** » dans l'intérêt de la population avec qui ils doivent et peuvent « **territorialiser des projets de développement local et social** » comme cela a été noté dans les réponses aux questionnaires revenus du terrain mais aussi des entretiens avec des cadres techniques. Un développement qui doit être à la fois exogène (planifié et centré sur la progression des dispositifs et les orientations institutionnelles) et endogène (centré sur les logiques des populations, leurs potentialités et leurs projets). Compte tenu des problématiques actuelles il est nécessaire que l'Action Sociale donne la priorité aux actions qui concernent les relations sociales dans la sphère familiale et aussi le développement d'actions dans les quartiers pour davantage de sociabilité au niveau culturel, social et micro économique.

CONCLUSION :

J'ai conscience que j'ai pris le parti de défendre le Travail social dans son espace essentiel qu'est l'Action Sociale. Je n'aurai pu faire autrement sans renier ce qu'elle permet : lutter contre toutes les discriminations et respecter la dignité de chacun quel qu'il soit. Il est acquis que l'Action Sociale à La Réunion a contribué à améliorer les conditions de vie d'une grande partie de la population car l'économie en a profité et en profite encore. Les transferts sociaux sont réinvestis dans l'économie réunionnaise et contribuent à créer de la richesse qui il est vrai ne profite pas à tous mais à une partie de la population. Les bénéficiaires ne risquent pas de s'enrichir avec ce qu'ils reçoivent au travers des prestations servies.

Les législations sociales ont été et sont toujours des moyens qui permettent de continuer de répondre aux problématiques sociales de La Réunion sur lesquelles l'Action Sociale repose avec des pour et des contres souvent analysés sous les angles culturel et historique. J'ai volontairement ignoré cet aspect n'ayant aucune légitimité pour le faire bien que le sujet soit d'un intérêt incontournable pour le travailleur social que j'ai été (et que je reste). Néanmoins il y a lieu de noter que les subventions lorsqu'elles sont octroyées dans un département en Métropole ne posent pas de questions existentielles aux élus ou à la population. Pourquoi ici où il est question de « transferts sociaux » sont ils perçus comme de l'assistance alors qu'ils s'agit des droits fondamentaux énoncés dans la Constitution Française, dans les traités internationaux et notamment dans la charte sociale européenne ?

La démographie, la jeunesse de la population, la situation géographique et économique, l'histoire entre autres ne sont pas celles des autres départements métropolitains ni même des autres DOM mais est ce suffisant pour stigmatiser régulièrement La Réunion ?

J'ai en introduction prévenu de la modestie qui s'imposait pour s'engager dans ce travail. J'ai simplement tenu à donner la parole aux professionnels car ils sont les premiers concernés après la population quand il est question d'Action Sociale et de Politique sociale et en complétant par mon positionnement après quelques années de recul.

Il y a dix ans les conclusions des Journées Départementales d'Action Sociale mettaient en exergue ***les problématiques de l'Accueil, de la souplesse des services, du rapport des travailleurs sociaux avec leurs institutions, de l'impact du tissu associatif et du rôle des institutions et de la société en général vis à vis des populations précaires...*** Après avoir écouté la parole des Travailleurs sociaux des efforts sont encore à faire pour rendre le « **présent** » plus « **équitable** » La Réunion a des atouts et a relevé bien des défis. Il y a toutes les raisons de croire ce que le Constitution déclare : « **La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race et de religion. Elle respecte toutes les croyances** ». Pour les travailleurs sociaux dans le champ de l'Action Sociale l'application de ces principes est inscrit dans leurs actions au quotidien malgré les freins et les difficultés rencontrés. Le travail social est en conséquence une obligation démocratique pour une société comme la notre et renforcer ses compétences et qualifier ses acteurs une nécessité.

Ghislaine DROZIN

ANNEXE 1

ENCHAÎNEMENT DES LOIS DURANT DECENNIE 2000 2009

- **La loi du 13 décembre 2000** relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) instaurant un droit au logement décent et fixant à 20% le taux de logements sociaux dans les villes de plus de 50 000 habitants. Elle intègre aussi les politiques de déplacement entre les villes dans un souci de développement durable
- **La loi du 20 juillet 2001** imposant une nouvelle prestation l'APA dont l'objectif de départ était de soutenir le recours à des services de professionnels alors qu'à La Réunion dans 83 % des cas cette aide est caractérisée par un contrat de gré à gré avec un membre de la famille⁸⁰.
- **La loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale passant de la logique institutionnelle à celle fondée sur les besoins de la personne, réaffirmant la place de l'utilisateur. Elle abroge la loi du 30 juin 1975 relatives aux institutions sociales et médico-sociales et rend obligatoire l'évaluation des établissements médico-sociaux.
- **La loi du 27 février 2002** dite de démocratie et de proximité qui étend le PRDF à la Validation des Acquis
- **La loi du 18 décembre 2003** pour la décentralisation du RMI, la création du RMA donnant au Département le pilotage des actions d'insertion.
- **La loi du 2 janvier 2004** relative à l'accueil et à la protection de l'enfance modifiant l'agrément des ASMAT en réduisant le nombre de mineurs accueillis à trois sauf dérogation accordée par le CG
- **La loi du 9 mars 2004** sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (Perben II) vis à vis de la délinquance de mineurs et de l'élargissement des compétences du Juge des enfants.
- **La loi du 30 Juin 2004** relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et création CNAS (Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie)
- **La loi du 13 août 2004**. Acte II de la décentralisation achevant le transfert des compétences des l'Etat aux collectivités territoriales et qui confirme le rôle de chef de file du Département pour l'action sociale et médico-sociale. Elle fait du Conseil Général le pilote des schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale pour offrir les meilleures réponses possibles aux besoins des usagers en respectant leur libertés de choix. Elle précise aussi le transfert des compétences et l'harmonisation Région/Département. Le PRDF est étendu aux formations sociale, médico-sociale et sanitaire. Elle modifie le cadre de la mise en œuvre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse⁸¹.
- **La loi du 4 juillet 2005** sur la réforme de l'adoption : Elle crée l'Agence française de l'adoption (AFA) qui se substitue à la Mission de l'adoption internationale (MAI)
- **La loi du 18 janvier 2005** loi de programmation pour la cohésion sociale pour des politiques en faveur de l'emploi et de l'égalité des chances mais aussi un volet sur le logement social et la lutte contre la crise du logement.

⁸⁰ Conseil Economique et Social Régional – Assemblée Plénière du 19 nov 2008 rapport sur « Les Associations, Acteurs Essentiels du Secteur Social et Médico-Social »

⁸¹ Art 59 du Code civil

- **La loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées visant au droit à la compensation du handicap, l'accessibilité pour tous et la scolarisation des enfants et adolescents handicapés en milieu ordinaire en priorité. Elle rénove le dispositif de prise en charge de la loi du 30 juin 1975 dite d'orientation en faveur des personnes handicapées la première a rappeler leurs droits fondamentaux. Elle crée la Maison Départementale des PH guichet unique piloté par le Département.
- **La loi du 27 juin 2005** sur les Assistants Familiaux et maternels pour l'accompagnement au diplôme d'Etat et à l'accompagnement professionnel. Elle distingue les accueils des enfants de l'ASE ou du Juge des enfants de ceux confiés ponctuellement par leurs parents.
- **La loi du 31 mars 2006** pour l'égalité des chances mettant en place le « contrat de responsabilité parentale ». Elle pose aussi le principe de l'observatoire de l'enfance en danger et d'un service d'accueil téléphonique et des missions d'observation, d'analyse et de prévention de mauvais traitements et protection des mineurs maltraités. Elle modifie l'article 226 du code pénal le signalement des actes de maltraitances.
- **La loi du 13 juillet 2006** avec l'engagement national pour la mixité du logement et l'accession sociale à la propriété entre autres grâce notamment à des mesures fiscales et la cession de terrains pour la construction de logements
- **La loi du 5 mars 2007- 293** sur la réforme de la protection de l'enfance instituant le département comme chef de file de : la prévention de difficultés familiales, l'accompagnement des familles et la diversification des modes de prise en charge.
- **La loi du 5 mars 2007 –297** sur la Prévention de la délinquance accordant une importance particulière à la prévention fondée sur l'action sociale et éducative (désignation coordonnateur par le Maire - Le secret partagé entre les professionnels – Transmission sécurisée d'informations confidentielles au Maire et Président du CG – mise en place par le maire d'un conseil pour les droits et devoirs des familles pour écouter et proposer mesures d'accompagnement)
- **La Loi 2007 du 5 mars 2007 - 308** portant réforme de la protection juridique des majeurs.
- **La loi du 5 mars 2007 dite DALO** : droit au logement opposable dont le but est la cohésion sociale et le droit pour le citoyen d'ester en justice devant le tribunal administratif pour être reloger après le recours à l'amiable auprès de la Commission de Médiation. *Le 28 janvier 2008* : ouverture d'un grand chantier 2008 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des SDF.

LES PRINCIPALES DATES DE LA PROTECTION SOCIALE DEPUIS 2000

APA : Allocation personnalisée d'Autonomie.....	2001
RSO : Revenu de Solidarité.....	2001
RMA : Revenu Minimum d'Activité.....	2003
AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.....	2006
PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant.....	2004
Elle vient remplacer APJE, APE, AGED, AFEAMA, AAD ⁸²	

⁸² APJE : Allocation pour Jeune Enfant
 APE : Allocation Parentale d'Education
 AGED : Allocation de Garde d'Enfant à Domicile

AJPE : Allocation Journalière de Présence Parentale	2006
RSTA : Revenu supplémentaire d'Activité	2009

ANNEXE II

QUELQUES REPERES EN BREF

Au niveau démographique :

- le vieillissement de la population : d'ici 2030 est envisagé le triplement de la population de plus de 60 ans avec les effets qui s'en suivront sur la solidarité intergénérationnelle (actuellement 45% des plus de 75 ans vivent dans leur famille) qui sera de plus en plus préoccupante face au maintien à domicile des personnes âgées et au développement des services d'accueil et d'hébergement à mettre en place⁸³.
- 11% de la population a plus de 60 ans à La Réunion (21% Métropole) et 35% ont moins de 20ans (25% en Métropole)⁸⁴

Au niveau Educatif :

- la poursuite du niveau général d'éducation : le nombre d'enfant scolarisés a été multiplié par 5 depuis cinquante ans, plus de la moitié des enfants d'une génération obtient actuellement le baccalauréat, le taux de réussite aux examens se rapproche du niveau national et les effectifs de l'enseignement supérieur vont continuer à augmenter. L'effectif des élèves en 2008 est de 223 560 et en 2009 224 350 (1^{er} degré inclus)
 - Pour ce qui est du parc immobilier du second degré⁸⁵, depuis 2000, dix établissements ont été ouverts auxquels s'ajoutent trois nouveaux collèges à la rentrée de 2008. Chaque collège accueille environ 874 élèves soit 308 élèves de plus que la moyenne nationale. L'écart est encore plus grand pour les lycées professionnels (+ 536) dans le secteur public).

Au niveau Médico-Social :

- L'alcoolisme : un constat alarmant avec une préoccupation de santé publique compte tenu des conséquences graves : les cancers des voies digestives pour les hommes en particulier, les psychoses et les troubles mentaux en général, des passages à l'acte comme le suicide, les violences familiales et de voisinages, les syndromes de l'alcoolisme fœtal.
- Le sous équipement en lits et places dans l'offre de soins. A noter cependant une forte hausse des professions de santé⁸⁶ beaucoup plus marquée à La Réunion qu'en Métropole (38% contre 20%) entre 2000 et 2007.
- Plus de 40% des réunionnais sont bénéficiaires de la CMU contre moins de 7% en métropole.

⁸³ CRIES opus cité

⁸⁴ www.orsrun.net IMG/pdf rapport 2009

⁸⁵ INSEE TER édition 2008/2009

⁸⁶ synthèse régionale de la DRASS du rapport de l'Observatoire national des professions de santé 2001 2007

- Le surendettement des ménages : après une forte baisse du nombre de dossiers, le surendettement repart à la hausse en 2008. La plupart des personnes conseillées par les travailleurs sociaux saisissent la Commission de Surendettement. Pour 73% des situations le surendettement résulte d'une séparation, d'une baisse de ressources, d'un problème de santé, d'un licenciement et assez peu de surendettés « actifs ». La mauvaise gestion des dossiers ou le trop plein de crédits ne sont pas les principaux facteurs de surendettement contrairement aux idées reçues selon le Responsable du Secrétariat de la Commission de Surendettement⁸⁷

Au niveau économique :

- Le taux de chômage⁸⁸ malgré une baisse constante depuis 2005, reste le plus élevé des DOM, et il est 3 fois plus important qu'en Métropole. Un quart des chômeurs sont des jeunes de moins de 25 ans. Actuellement un quart des couples est bi-actifs contre la moitié en métropole, moins d'un parent des familles monoparentales sur trois occupe un emploi. La mère de famille monoparentale est plus souvent active que la conjointe d'un couple mais elle plus souvent au chômage.
- Au sein de la fonction territoriale : La proportion d'agents non titularisés est la plus forte.
L'importance des transferts sociaux qui représentent environ 40% du PIB et en particulier pour les allocations liées à l'enfant et le RMI malgré une baisse régulière d'allocataires. Ils représentent cependant toujours plus d'un tiers de la population de l'île depuis 2005⁸⁹. (288 730 en 2005 – 289 426 en 2006 – 274 502 en 2007 270 000 en 2008). A noter aussi le transfert d'allocataires du RMI vers le RSO qui s'adresse spécifiquement aux allocataires du RMI de plus de cinquante ans et le taux de familles monoparentales : 25,5%.
L'amélioration du parc logement avec l'équipement des logements en eau et électricité en sanitaires pour presque tous mais il y en a encore des familles qui vivent dans des conditions très précaires, reconnaissons néanmoins qu'elles sont de moins en moins nombreuses. Cependant l'offre de logement, et en particulier du logement social reste très insuffisante et devient une urgence sociale à régler.

⁸⁷ Entretien Quotidien de La Réunion du 22 01 09)

⁸⁸ INSEE TER édition 2008/2009

⁸⁹ INSEE TER édition 2008 /2009